

Nekr 3 219

Pierre Bonuzzi

1908-1970

Pierre Bonuzzi

1908-1970



I. L'homme

Pierre Bonuzzi (1908-1970)

Madame Jenia Bonuzzi a fait don de la Bibliothèque de son mari Pierre Bonuzzi aux Archives Sociales Suisses. Ce don exprime une continuité; car il est dans l'esprit de l'homme qui n'avait jamais cessé de mettre toutes les ressources de sa culture, de ses recherches à la disposition des autres avec un désintéressement total. Un *Fonds Pierre Bonuzzi* est particulièrement bienvenu dans les Archives Sociales Suisses auxquelles, auparavant, la Bibliothèque de Fritz Brupbacher avait été léguée; car il y avait entre ces deux socialistes libertaires une parenté d'esprit incontestable. Aussi bien n'y a-t-il rien d'étonnant, si dans la Bibliothèque de Pierre Bonuzzi, on a trouvé un livre de Brupbacher «Der Sinn des Lebens» couvert des annotations de ce lecteur.

Les quelques travaux réunis dans la présente brochure et qui portent sur la situation des ouvriers dans les colonies portugaises, sur l'histoire du parti communiste italien, sur la «crise de la jeunesse» permettront aux lecteurs d'apprécier l'ampleur d'une information au service d'une conception réfléchie, l'aptitude de présenter objectivement des problèmes que le militant, l'homme engagé, vivait. Ceux qui consulteront désormais cette Bibliothèque apprécieront qu'un homme qui n'a jamais disposé que des ressources les plus modestes ait pu constituer un tel outil de travail, une collection aussi riche et cohérente, des documents d'une époque.

C'est par Angelo Tasca, l'éminent historien du fascisme et du Komintern que j'ai connu Pierre Bonuzzi à Paris en 1950. Pendant 19 ans j'ai bénéficié de la compétence du chercheur, des connaissances de l'historien, de son don de réunir, dans les plus brefs délais, des dossiers au sujet des problèmes les plus variés – mais pas plus variés que ne l'étaient les zones d'intérêt de notre archiviste. Ici, il me faut parler de l'homme; car Pierre Bonuzzi n'a pas été, en sa qualité d'archiviste et – en fait – de rédacteur à la revue «Preuves», un «rouage utile», mais une personnalité aux contours fortement marqués. Il m'est parfois apparu comme un «bourru bienfaisant» manifestant de l'agacement devant toute exigence qui ne lui paraissait pas intelligente, mais surtout devant toute marque de reconnaissance. Cet homme si amical, si dévoué, pouvait être cassant, peu commode, bref, ce que l'on appelle «un caractère». Il y avait chez lui un mélange extraordinaire de susceptibilité et de délicatesse.

Il refusa toujours que son nom fût associé à des publications qui lui devaient

pourtant l'essentiel de leur substance et ce n'était pas facile de convaincre ce timide orgueilleux d'écrire pour «Preuves» des chroniques – qui ont été remarquées. Les écrits qui restent, la Bibliothèque qui trouve à présent aux Archives Sociales Suisses, à Zurich, sa place légitime, sont visibles. Une grande partie du travail, de l'influence intellectuelle de Pierre Bonuzzi reste invisible à cause, précisément, de sa très grande discrétion. Si Pierre Bonuzzi n'assurait personne de son amitié en paroles, il la témoignait par ses actes. Cet homme à la fois chaleureux et réservé avait une profonde exigence d'intégrité; mais il était infiniment plus exigeant vis-à-vis de lui-même qu'à l'égard des autres. Si j'ai le privilège de remercier Madame Jenia Bonuzzi au nom des Archives Sociales Suisses pour une donation généreuse, j'ai également motif de remercier le directeur des Archives Sociales Suisses pour m'avoir permis de dire ici les raisons d'une gratitude que Pierre Bonuzzi, s'il vivait encore, m'aurait strictement interdit d'exprimer.

François Bondy

Ancien Rédacteur en Chef de «Preuves»

Ecrivain et Rédacteur de «Weltwoche»

Vie de Pierre Bonuzzi

Pierre Bonuzzi est né à Milan le 8 septembre 1908. Le destin de la famille Bonuzzi apparaît comme symbolique de ce que fut celui de toute la classe moyenne en une période de l'histoire italienne. Son grand-père était propriétaire d'une entreprise de transports par route très prospère qui comportait une écurie nombreuse; il fut finalement réduit à la gêne par la concurrence impitoyable des chemins de fer. Il put cependant donner une bonne formation commerciale au père de Pierre; celui-ci, devenu expert comptable, restait, comme ses parents, de la classe moyenne.

La première guerre mondiale et l'après-guerre entraînèrent la vie chère et l'inflation. Les membres des classes moyennes étaient condamnés à l'insécurité. En 1920, survint l'occupation des usines par les ouvriers; une partie des classes moyennes, exaspéré, se tourna vers le fascisme de Mussolini et contribua à le porter au pouvoir. Le père de Pierre ne suivit pas cette voie; il resta toute sa vie un démocrate et un socialiste convaincu. Pierre passa son enfance et son adolescence à Milan, puis à Bergame et Brescia. Il était élève d'un lycée technique quand son père mourut, en 1923, laissant sa famille dans une gêne totale. Espérant trouver à l'étranger une situation meilleure, Madame Bonuzzi décida de se rendre à Paris avec son fils; elle répondait ainsi à l'invitation de son frère qui y résidait depuis de nombreuses années. Au bout de quelques mois, Pierre, qui ne voulait pas rester à la charge de son oncle, décida de chercher du travail pour assurer sa subsistance et celle de sa mère. Mais il ne possédait aucune formation professionnelle et ne maîtrisait alors qu'imparfaitement le français; ses recherches n'étaient pas faciles. Il exerça alors toutes sortes de métiers: garçon de café, mécanicien dentiste et même accordeur de pianos; enfin vernisseur de meubles. Il se fixe dans ce métier qu'il devait exercer de 1926 à 1935. Nullement égoïste, malgré ses difficultés, il parvenait encore à aider les autres.

«Il était un idéaliste conséquent. Il n'était pas seulement un homme bon, il était aussi très généreux, il souffrait de la souffrance des autres et il se prodiguait sans limites pour aider ceux qui se trouvaient dans un état de besoin, par exemple, en cherchant à procurer du travail à ceux qui se trouvaient en chômage, en prêtant son assistance dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics à des personnes qui n'auraient pas su se débrouiller seules (illettrés ou étrangers), en aidant économiquement même, lui si pauvre qu'il fût, des gens encore plus pauvres que

lui. Moi-même, qui me trouvais à Paris en tant que réfugié politique antifasciste, j'ai été énormément aidé par Bonuzzi.»

Mario Dagbini
Militant syndicaliste

Il pensait qu'il n'était pas suffisant de prodiguer une aide matérielle dans un esprit de solidarité; il voulut s'engager politiquement. Il devint syndicaliste et socialiste et fut influencé alors par le groupe de Révolution Constructive, comme il le dira en 1938 rendant hommage à Pierre Boivin (1):

«J'ai connu Pierre Bonuzzi en 1929 à Paris, où nous étions l'un et l'autre émigrés et adhérents du mouvement des Jeunesses Socialistes Italiennes. Pour moi et pour de nombreux autres jeunes militants il a été comme un frère aîné. Ennemi juré de toutes les démagogies, démocrate et socialiste, antifasciste convaincu, internationaliste et pacifiste, son idéal ne pouvait être que l'éducation et l'émancipation du monde du travail.

A Paris, où il s'était réfugié avec sa mère, il avait travaillé sur les chantiers en qualité de peintre en bâtiment, pour passer ensuite dans des laboratoires de vernissage de meubles. Le travail fatigant et malsain qu'il devait faire, pour assurer à sa mère et à lui-même une modeste existence, l'obligeait à réduire ses heures de repos pour trouver le temps nécessaire à l'étude. Je me souviens que, plusieurs jours par semaine, Bonuzzi – les mains encore tachées par le vernis – passait rapidement au siège des Jeunesses Socialistes, dans les environs de la Gare de l'Est, pour se rendre ensuite au siège de la C.G.T.»

Enzo Zavaroni
Membre du Bureau d'organisation du
Parti Socialiste Démocratique d'Italie

Quand fut venu le temps d'une grande crise sociale en France où les travailleurs, à la faveur de la victoire du Front Populaire et par l'occupation des usines, conquièrent de nouveaux droits et en particulier les premiers congés payés (mai-juin 1936), Pierre Bonuzzi vibra plus qu'aucun autre; mais il savait que tout n'était pas fait quand on avait seulement amélioré la condition matérielle des travailleurs. S'élever à la connaissance et à la culture lui semblait aussi important que de participer aux démonstrations populaires:

(1) Pierre Boivin: *Choix d'Ecrits*, page XXXIX, Paris, Librairie Syndicale, 1938.

«Il faut remonter le temps de quarante années: le début des années trente venait de s'écouler, marqué par les misères du chômage et les difficultés de la lutte sociale. Vint 1936: la chaleur humaine brusquement surgie des ateliers et la puissance qui s'en dégageait firent croire aux jeunes militants dont nous étions, que notre génération allait récolter les fruits des efforts et des sacrifices de nos anciens; l'accession de la classe ouvrière à la gestion de l'économie nationale, soudain, apparaissait possible. Meetings, manifestations appuyaient les proclamations des leaders et absorbaient tout notre temps.

Malgré son horreur de l'exhibition, Pierre Bonuzzi participait aux défilés; mais l'étude, mise au service de l'action lui paraissait d'une efficacité plus durable. Jeune syndicaliste, il faisait déjà figure d'un «ancien», lorsqu'en 1934 j'ai demandé, pour ma part, mon inscription aux cours organisés par l'Institut Supérieur Ouvrier. Là se retrouvaient les militants, adhérents de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) d'alors, assez convaincus de leur ignorance pour sacrifier leurs loisirs et leur sommeil à la «Conquête du savoir».

Surmontant les effets de l'insalubrité des ateliers qui devait altérer sa santé, Pierre Bonuzzi lutta avec persévérance pour acquérir les connaissances dont l'avait écarté la Société en place. Il voulait connaître; il voulait savoir.»

Henri Vieilledent

Ancien Secrétaire administratif du Centre Confédéral d'Education
Ouvrière (Institut Supérieur Ouvrier et Collèges du Travail)

Mais ici laissons plutôt parler l'ancien directeur de l'Institut Supérieur Ouvrier de la C.G.T. (1932-1939):

«1934: Un homme, jeune, gravit, d'un pas alerte, le raide escalier qui, au second étage, mène aux premiers locaux de l'Institut Supérieur Ouvrier. Il vient s'inscrire aux cours de Français.

«Je suis», précise-t-il, «d'origine italienne. J'ai besoin d'enrichir mon vocabulaire et d'améliorer mon style.» En fait, il parlait déjà avec une correction, avec une aisance, avec une précision que bien des Français auraient pu lui envier. Il écrivait avec la même facilité.

D'emblée, nous connaissions ainsi quelques-uns des traits de sa personnalité:

- la discrétion, – le désir de toujours mieux faire,*
- un certain besoin de perfection que rien ne pouvait apaiser.*

Pendant ces années, il fut donc l'un des plus assidus à l'Institut Supérieur Ouvrier. On le vit aux cours de Français, il va de soi, mais aussi aux cours de Littérature d'Emilie Lefranc, aux cours d'Histoire, aux cours de Philosophie de Pierre Boivin, au Journal Parlé.

Avant de venir à ces cours, il possédait déjà une culture étendue et personnelle. Il l'enrichit alors considérablement, sans jamais être écrasé par elle. Son intelligence, claire et fine, assimilait aisément, dominait rapidement et sans cesse repartait de l'avant, posant de nouvelles questions, emportée par le besoin de comprendre. Parfois la parole lui paraissait malhabile à traduire toutes les nuances de sa pensée. Alors d'un geste de la main qui lui était familier, il semblait s'en agacer.

En 1936, Raymond Bouyer nous demanda si parmi les élèves de l'Institut il en était un qui pût entrer à la rédaction du «Peuple». Nous avons songé à lui immédiatement.

Il y est allé. Bouyer l'a chargé de la rédaction des pages spécialisées: «l'Educateur Ouvrière», (notre Page), «Les Fédérations». Il est devenu l'un des hommes qui connaissaient le mieux le Mouvement Syndical Français et il le jugeait avec lucidité.»

Georges Lefranc

Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres

Voici comment ses amis et compagnons de travail voyaient son activité au journal syndicaliste «Le Peuple»:

«Ses efforts intellectuels et physiques eurent leur récompense. Pierre entra dans la rédaction du «Peuple». Pendant de longs mois, chaque semaine, le quotidien de la C.G.T. française publia, sur des pages entières, les enquêtes syndicales et sociales de Pierre.»

Enzo Zavaroni

«Il avait été envoyé au «Peuple», le quotidien de la C.G.T. pour y rédiger chaque semaine une page entière consacrée à une fédération syndicale: bâtiment, métallurgie, enseignement, chemin de fer, éclairage, etc.

Je travaillais dans le même journal et nous avons tout de suite sympathisé – et comment eut-on pu ne pas sympathiser avec lui? Parfois Pierre paraissait soucieux, et il avait, en effet, des soucis de tous ordres, parfois causés par l'administration française dont les tracasseries ne sont plus à dépeindre.

Ceux qui l'ont connu se rappellent son regard clair, bleu. Il était souriant et sérieux (l'un n'empêche pas l'autre), très attaché à son travail, attentif à tout ce qui pouvait compléter son information et préoccupé de bien faire tout ce qu'il faisait, voulait savoir avant de conjecturer. Et modeste par-dessus le marché. L'expression «conscience professionnelle» trouvait en lui son application parfaite.

Il entassait, non sans les classer, les documents utiles à son travail, c'est-à-dire tout ce qui concernait la vie sociale. Les documents de cet ordre sont souvent rébarbatifs; mais il savait les apprivoiser par l'analyse.

Malgré des occupations qui en eussent écrasé bien d'autres, il était toujours prêt à rendre service, et sans qu'il fût besoin d'insister. Combien de fois n'a-t-il pas traduit pour moi des textes italiens de gens de théâtre et de cinéma, bien loin de ses préoccupations habituelles? Il y prenait, semble-t-il, une sorte de plaisir. Du reste, quand nous visitions ensemble des librairies, il s'intéressait à toutes les sortes de livres. Un homme qui sait que tout se tient, un compagnon agréable et un ami sûr, tel était Pierre Bonuzzi.»

Marcel Lapierre
Journaliste

Nous avons vu qu'il était militant antifasciste, socialiste et syndicaliste; qu'il luttait pour la liberté et la dignité de l'homme et pour le droit des masses laborieuses.

Mais sa formation avait ancré en lui la notion de tolérance, à tel point qu'elle était devenue pour lui une sorte de dogme:

«C'est aux cours de Littérature de l'Institut Supérieur Ouvrier, que j'ai connu Pierre Bonuzzi; à la sortie nous commentions la leçon et la conversation s'orientait souvent sur le fascisme. A cette époque, il était encore Italien (il fut naturalisé Français après la guerre); il était très antifasciste, mais jamais avec fanatisme, passion qu'il rejetait avec mépris. C'est lui qui me fit découvrir Ignazio Silone avec «Le Pain et le Vin».

Pierre Savage
Militant syndicaliste et élève de l'Institut Supérieur Ouvrier

«Il était un socialiste démocrate. Il abhorrait l'emploi de la violence comme méthode de lutte politique en régime de démocratie. Il estimait que le meilleur moyen pour améliorer la condition humaine consistait en la diffusion de l'instruction et en formant dans l'esprit des travailleurs la conscience de leurs droits et l'aspiration à une plus grande dignité politique et sociale. C'est pour contribuer à cette tâche qu'il s'était fait publiciste.

Naturellement, contre les régimes de dictature, qui sont basés sur la violence, il justifiait l'emploi de la violence, s'il n'existait pas d'autres moyens de les combattre. A la lutte contre le fascisme il a participé très activement, s'exposant même à des risques sérieux.»

Mario Dagbini

«C'était un militant pondéré dont les convictions s'étaient renforcées dans la lecture et la réflexion; sa poignée de main qui vous enveloppait les doigts semblait vous en confirmer la solidité. Pierre Bonuzzi ne séparait pas les aspirations ouvrières de la capacité des travailleurs manuels à modifier collectivement leur destin. Une fervente appréciation des valeurs que lui paraissait exiger la Société Socialiste devait constituer le ferment générateur de citoyens dignes d'elle. Il eût pu être un élément exemplaire de cette Société. Si la guerre brisa ces espérances, Pierre Bonuzzi ne les abandonna pas.»

Henri Vieilledent

Pierre Bonuzzi a passé à Paris les dures années de la deuxième guerre mondiale. Au début des hostilités, il s'engagea dans l'armée française. Après la défaite de la France en Juin 1940 et sa démobilisation, il resta longtemps sans travail, puis trouva enfin une place de rédacteur dans un hebdomadaire «l'Atelier». Il avait, peu avant la guerre, connu et épousé celle qui devait être la compagne de sa vie: Jenia. Comme elle était Israélite d'origine Polonaise, il dut la cacher pendant toute la durée de l'occupation. On imagine ce que cela représente d'amour, de sacrifice et de renoncement:

«Survinrent alors les dures années de 1939 à 1945. Elles nous rapprochèrent davantage encore. Peu de semaines où nous ne nous soyions vus, où nous n'ayons échangé nos informations, nos sentiments, confronté nos réactions, toujours très proches.

Il avait ses préoccupations; nous avions les nôtres. Avec une pudeur délicate, il oubliait de parler des siennes, pour ne songer qu'aux autres. La crainte de déranger, d'importuner, le refus de se mettre en avant étaient un des traits permanents de sa nature, sensible et fière.

Mais, plus que quiconque, il était perméable aux joies de l'amitié. Alors même qu'il ne parlait pas, ses yeux rieurs nous le disaient, comme nous le disait, à d'autres moments, l'ironie légère, à peine perceptible qui parfois colorait ses propos.

La sûreté de cette amitié, nous l'avons éprouvée quand le vent souffla devant nos portes. Il n'était pas de ces «amis que vent emporte». Nous le savions avant même que l'épreuve fût venue.»

Georges Lefranc

La mort de sa mère qu'il aimait profondément, survenue en avril 1944, le désorienta.

Dans les années qui suivirent l'été 1944, intervint en France, comme dans les autres pays naguère occupés, le grand règlement de comptes avec les «collaborateurs». Mais à côté de sanctions prises contre des agents et des auxiliaires du fascisme et du national-socialisme prirent place de véritables «règlements de comptes» en vérité motivés par des raisons politiques ou personnelles et allant parfois jusqu'au crime pur et simple. Pierre Bonuzzi fut parmi ceux qui en souffrirent durement.

«Ce fut à la libération de la France que nous nous rapprochâmes davantage devant les poursuites injustes engagées contre de nombreux camarades syndicalistes à qui l'on ne pouvait reprocher que d'avoir été présents dans des organismes où l'on défendait les maigres intérêts des travailleurs. Là aussi il lutta contre le fanatisme.»

Pierre Sawage

De 1945 à 1948 Pierre Bonuzzi fut rédacteur au journal «Bilans hebdomadaires». En 1949, il devint secrétaire de rédaction du journal «Oedipe» et travailla en 1950 au journal «Métiers». C'était les années dures pour un journaliste; car dans la France appauvrie par la guerre, les journaux ne connaissaient souvent qu'une existence brève et les qualités de compétence professionnelle n'étaient pas toujours ce qui était le plus apprécié.

«Par la suite, je trouvai à Pierre Bonuzzi un emploi dans une revue, lancée après la libération où je travaillais déjà. Nos rapports furent toujours ceux de vieux camarades. Nous avons été licenciés ensemble. Je repris mon métier d'horloger; lui, devint chômeur avec son cortège de difficultés matérielles. Il avait trouvé pour quelques heures par semaine, un travail de philatéliste. Son employeur le chargea d'aller à la poste pour acheter une planche de timbres neufs. A son retour il constata qu'il y en avait deux, l'une collée contre l'autre. Il n'hésita pas; immédiatement il retourna au guichet rendre la planche supplémentaire délivrée par mégarde. Foncièrement honnête, il ne voulait pas créer une perte à l'employé qui la lui avait vendue. Peu de gens auraient eu ce scrupule !»

Pierre Sawage

L'année 1951 marque un tournant pour Pierre Bonuzzi, car l'Association Internationale pour la Liberté de la Culture demanda sa collaboration, sans doute sur le conseil d'Angelo Tasca, qui avait pour lui la plus grande estime.

«Pierre Bonuzzi fut, depuis le début, l'un des collaborateurs les plus efficaces du Congrès pour la Liberté de la Culture, où il exerça les fonctions de bibliothécaire et de documentaliste.

L'importance de sa collaboration dépassait de beaucoup le cadre de ses fonctions théoriques. En effet, sa vaste culture politique, son expérience historique personnelle, sa curiosité toujours en éveil sur les mouvements sociaux de son temps dans le monde entier, son très sûr jugement critique fondé sur une rectitude exemplaire de la pensée, son refus de toute compromission et sa force de caractère, faisaient de lui un très sûr conseiller, écouté par tous ceux qui lui confiaient des recherches.

Il a été l'homme d'une seule cause qu'il a toujours admirablement servie: celle de la liberté de l'esprit dans l'ordre politique, contre toutes les appropriations idéologiques et pour toutes les hardiesses constructives.»

Pierre Emmanuel

Association Internationale pour la Liberté de la Culture
Membre de l'Académie française

Dans sa bibliothèque, nous avons trouvé un classeur dans lequel sont conservés les questionnaires remplis par les délégués à un congrès organisé par Pierre Bonuzzi. En dehors de l'identité, la profession et la nationalité, il était intéressé par les connaissances en langues étrangères des délégués, leurs fonctions et nominations présentes, leurs livres et ouvrages publiés ainsi que par leur curriculum vitae. Le congrès tenu du 18 au 22 novembre 1961 à Rome traitait de la politique de guerre de l'U.R.S.S. et de la menace communiste sur le monde. Parmi les délégués se trouvaient beaucoup d'émigrés des pays communistes et leur curriculum vitae constitue une documentation de premier ordre. Il ne montre pas seulement le cadre universel de ce congrès, mais aussi le scrupule qui a présidé au choix des délégués. Ce n'était pas une collection de doctrinaires fanatiques; mais la preuve imprimée que Pierre Bonuzzi avait fait sien le point de vue de Rosa Luxembourg, la grande socialiste adversaire de Lénine, qui en prison, peu de temps avant d'être assassinée, avait écrit en une heure d'intuition: «La liberté, c'est toujours la liberté des autres.»

Ce fichier sera toujours conservé comme un précieux document par les Archives Sociales Suisses.

Pierre Bonuzzi n'œuvra pas seulement comme archiviste et documentaliste pour le Congrès de la Liberté et de la Culture, mais en même temps comme archiviste et rédacteur pour la revue politique et culturelle «Preuves» qu'éditait la «Société des éditions Liberté et Culture» en relation avec le Congrès. Il remplit cette fonction de 1951 à la transformation de la revue en 1969 – sauf quelques mois qu'il passa à New York dans les services de l'A.F.L. et de la C.I.S.L.

«Il avait besoin d'un milieu professionnel avec lequel il fût en sympathie totale. Il n'aimait ni les sectaires, ni les paresseux. Une revue ouverte aux problèmes culturels et philosophiques aussi bien que politiques. Des articles variés, les étudiant sans parti pris, mais aussi sans naïveté. Voilà ce qui lui convenait.

Dans un monde où trop souvent on se contente du superficiel, où tout est sacrifié à l'actualité, il veut aller à l'essentiel. Il veut comprendre les courants profonds. Il excelle à les découvrir sous les rides des événements quotidiens.

Il est capable aussi bien de s'intéresser aux problèmes de l'Asie du Sud-Est que d'analyser l'évolution démographique de l'Europe de l'Est. Il sait décrire le miracle japonais, comme établir une chronologie des désordres de mai 1968 ...

Souvent ses articles sont émaillés de réflexions profondes. «Même pour un parti politique, et surtout pour un parti démocratique, seule l'objectivité est payante», écrit-il en février 1967. Un problème souvent l'attire: celui des rapports de la culture et du progrès social. Evoquant la disparition en Italie de la revue «Tempo presente» et la dissolution de l'équipe qui l'avait animée, il écrivait en avril 1969: «Chacun des membres de cette équipe peut représenter lui-même cette conscience du vrai et jouer personnellement le rôle bien qu'à une échelle infinitésimale.»

La conscience du vrai ! A cette exigence, il est demeuré fidèle toute sa vie !»

Georges Lefranc

Invité par l'American Federation of Labor, Pierre Bonuzzi offrit une demi-année de sa vie, pour travailler dans des différentes commissions pour défendre les droits des ouvriers dans les comités spéciaux de l'ONU. Un de ses amis nous explique ses durs efforts:

«D'une foule de souvenirs amoncelés au cours d'une longue amitié, je me limiterai ici à ceux qui se rapportent à son séjour aux Etats-Unis. Bonuzzi est arrivé à New York à la mi-novembre 1963 pour travailler six mois au bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Libres auprès des Nations Unies. Depuis très longtemps, il désirait beaucoup connaître l'Amérique. Il m'avait dit un jour que s'il y avait eu le moyen de traverser l'Atlantique à pied, il s'y

serait mis sans tarder. Pourtant, ayant débarqué un soir à l'aéroport d'Idlewild, il eut juste le temps de faire une promenade dans une toute petite partie de Manhattan; dès 9 heures le lendemain, il était au bureau. C'était Bonuzzi. Nous l'avons encouragé à regarder un peu autour de lui avant de se laisser absorber par la tâche ardue qui l'attendait. Il ne put que se plonger tout de suite dans son nouveau travail.

Rien n'était facile pour lui à New York. Il devait suivre des cours d'anglais et en même temps se familiariser avec les règlements compliqués de l'ONU, nouer des contacts avec des dizaines de délégués, s'intégrer dans l'équipe de la C.I.S.L. Mais surtout, il fallait aborder les problèmes toujours nouveaux et très variés qui s'imposaient à nous d'une manière très chaotique, en fonction de l'ordre du jour des nombreux conseils et comités devant lesquels nous devions défendre les intérêts et le point de vue du syndicalisme libre. La tentation était grande de recourir à des méthodes expéditives. Non pas pour Bonuzzi. Quelle que fût la pression du temps, il s'attaquait à chaque affaire qui lui était confiée dans cet esprit méthodique qui avait toujours caractérisé son travail. Il étudiait d'abord les dossiers, en constituait même lorsqu'il n'y en avait pas, et rédigeait ensuite soigneusement son rapport ou son intervention. Si le temps était trop court, il préférerait rogner sur ses heures de loisir plutôt que de présenter un texte bâclé.

Il faudrait fouiller les archives du bureau de la C.I.S.L. à New York pour donner ne serait-ce qu'un aperçu de la contribution que pendant ce court laps de temps Pierre Bonuzzi a apportée au travail de la délégation syndicale à l'ONU. Il est intervenu dans des domaines aussi divers que les échanges mondiaux, l'économie des pays en voie de développement, les problèmes sociaux, le régime colonial, les droits de l'homme. Je me bornerai à mentionner son volumineux rapport sur la situation des ouvriers dans les colonies portugaises. Sur le même sujet, une organisation aussi riche en main-d'œuvre compétente et en moyens d'enquête et de recherches qu'est le B.I.T. n'avait produit qu'un rapport fort décevant, plein de lacunes et de formules vagues. Le texte préparé par Bonuzzi tout seul donna un tableau très complet, étayé de données sûres. De peur d'avoir l'air d'exagérer, je m'abstiendrai de parler de l'impression qu'il fit sur la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il n'est que de mentionner qu'immédiatement après l'avoir examiné les délégués décidèrent de lui conférer la qualité de document officiel de l'ONU.»

Jiri Veltrusky

Représentant européen de l'A.F.L.-C.I.O.

Nous avons recueilli ici les opinions et témoignages de ses compagnons de lutte et de travail, de ses amis, mais sa réputation dépassait ce cercle:

«Je me réjouis que votre bibliothèque se soit enrichie du fonds bibliographique de Pierre Bonuzzi. En effet, je l'ai entrevu un grand nombre de fois, mais je n'ai jamais eu l'occasion d'établir avec lui un vrai contact personnel. Je savais qu'il était socialiste et antifasciste et digne de confiance, je le savais pour l'avoir entendu dire par des personnes dignes de foi.»

Ignazio Silone
Ecrivain

Un homme qui l'a connu de près insiste moins sur sa personnalité politique que sur l'homme lui-même :

«Bien que sensiblement moins âgé que Pierre Bonuzzi, je l'ai toujours considéré comme un jeune ami. «Jeune» et «Ami» – il a été l'un et l'autre pour la même raison : sa remarquable disponibilité, son ouverture vers autrui sur les deux plans de la solidarité humaine et de la réceptivité aux idées nouvelles. C'était dans un même mouvement d'engagement spontané qu'il prodiguait, d'une part, des efforts parfois draconiens pour aider ses amis en difficultés et que, d'autre part, il partageait avec tant de verve leurs enthousiasmes intellectuels. Ainsi, par son exemple, Pierre Bonuzzi aura apporté à ceux qui le connaissaient un enseignement sans prix : que l'homme qui est capable de la vraie amitié, conserve toute la vie une partie essentielle de sa jeunesse.»

Irving Jaffe
Consultant à l'O.C.D.E.

Tout une année, la terrible maladie qui fondit sur lui à l'improviste ruina sa santé et il dût pendant de longs mois, loin de Paris, séjourner dans la solitude d'un village des Pyrénées. Mais Pierre Bonuzzi n'était jamais seul. Il avait la tête pleine de projets d'articles et de travaux de fond. Comme documentaliste, il s'imprégnait, telle une éponge, d'innombrables informations isolées pour les confier à sa mémoire. Sa faculté de se souvenir était énorme. Ses collègues de rédaction s'étonnaient toujours de la sûreté avec laquelle il savait leur répondre et les documenter en ce qui concerne leurs questions les plus inattendues. Aussi était-il volontiers présent pour des tâches délicates.

«Sa passion et sa volonté de dilater chaque jour davantage sa formation professionnelle et sa culture générale lui firent accepter la tâche ardue, de classer les archives et la bibliothèque de son camarade de Parti, le journaliste Angelo Tasca (Rossi), dont l'activité politique et journalistique ne connaissait aucune frontière.»

Enzo Zaveroni

«Il a été à la revue «Preuves» un collaborateur indispensable. Son travail de documentation était exceptionnel – il savait trouver les informations les plus rares, presque «introuvables». Comme publiciste il était lucide, courageux, clairvoyant. Cet intellectuel, ce lecteur invétéré, avait un sens inné du réel et ne perdait jamais de vue les intérêts concrets et variés des hommes, qu'il se refusait de considérer comme objets d'une action sociale.

Il était peut-être un des derniers représentants d'un type humain en voie d'extinction – de l'intellectuel désintéressé et exigeant à l'égard de lui-même. Il appartenait bien à la famille des Gramsci, des Tasca, des Soljenitsyne. C'était un privilège de le connaître.»

Constantin Jelenski
Journaliste

«Quel homme était-il», se demande un de ses amis qui cherche à pénétrer la personnalité de Pierre Bonuzzi:

«Je voudrais dire ici, en toute simplicité, comment je l'ai vu. Il n'appartenait pas à ce genre d'hommes qui, au sein d'un groupe, aiment à se faire remarquer pour se faire valoir. Il était taciturne. Ce qui l'animait se passait en lui; il avait une vie intérieure très intense. Prenant la parole, il exprimait sa pensée en peu de mots, sans artifices. Il était de ces camarades en présence desquels une conversation ne dégénérait pas en vains bavardages.

Sa vraie nature, je ne l'ai vraiment saisie que pendant les années de guerre, sous l'occupation allemande. Il a souffert cruellement sous ce ciel de plomb qui l'a meurtri dans sa chair et dans son âme, mais, sans vains gémissements, il a gardé sa dignité d'homme.

Le rédacteur qu'il était devenu avait gardé la simplicité du manuel qu'il avait été. Il savait que «l'homme est la juxtaposition d'un individu et d'un être» comme l'a clairement défini Ramuz.

L'individu c'est l'homme produit social, étiqueté, classé selon le rang qu'il occupe dans la société. L'être c'est l'homme réel.

Bonuzzi n'a jamais fait la queue devant les guichets où l'on distribue les médailles, les distinctions et les honneurs à l'individu.

«L'être ne vit pas de grades, mais d'égards et les égards sont une forme de l'amour. Dans le monde de l'être il n'y a qu'une supériorité: la noblesse.» (Ramuz)

Toute la vie de Bonuzzi s'est inspirée de ce principe.

Tel je l'ai vu, et tel il restera vivant dans mes souvenirs.»

Louis Mersch
Militant syndicaliste et élève de l'Institut Supérieur Ouvrier

Un de ses amis intimes nous décrit son caractère personnel comme suit:

Pierre Bonuzzi, tel que je l'ai connu pendant près de vingt ans, appartenait à une rare espèce qui risque de plus en plus de disparaître pour de bon. C'était un ouvrier devenu par ses efforts personnels un authentique intellectuel. Homme doué et animé d'une grande soif de savoir, il payait de sa propre personne — tout ce qu'il a réussi, de même que tout cela en quoi il a échoué. Sa grande culture, il l'a acquise en autodidacte; et il n'a jamais su la monnayer. Il ne proclamait jamais très haut son idéal, mais toute sa vie en était marquée. Dieu sait combien les circonstances n'ont cessé de le défavoriser ! Dieu sait combien pour survivre il a été obligé de dépenser de son énergie à des travaux bien au-dessous de ses capacités ! Mais ce n'était jamais de l'énergie gaspillée. Car il exécutait les besognes les plus modestes avec autant de soin que les études les plus exigeantes. En cela l'intellectuel était resté marqué par ses origines de militant ouvrier de bonne souche: tout ce qu'il avait à faire, il ne pouvait le faire que consciencieusement.

Paul Barton
Ecrivain

Il convient peut-être de dire ici quelle impression personnelle me fit Pierre Bonuzzi bien que je n'aie jamais eu l'occasion de faire directement sa connaissance. Lorsque je vins à Paris au cours de l'été 1970 sur l'invitation de Madame Bonuzzi de visiter sa bibliothèque, laquelle selon la volonté de celle-ci doit être donnée aux Archives Sociales Suisses, je me trouvais soudain face à face avec quelqu'un dont je n'avais jamais entendu parler jusqu'alors. Il me manquait encore les détails sur sa vie que j'ai rassemblés ici. Pendant une pause de travail, je jettai un coup d'œil sur sa collection de disques. Quelle musique aimait cet homme qui fut tant pris par les questions sociales et les progrès de la culture ?

J'avais découvert dans les nombreux rayons de sa bibliothèque quelques livres sur Mozart et Beethoven, ainsi qu'une sociologie de la Musique. Il pouvait sembler qu'il n'avait pu trouver le temps de s'intéresser profondément à la musique. Quel ne fut pas mon étonnement quand je découvris le répertoire de son choix ! Les maîtres de la musique baroque italienne comme Vivaldi, Monteverdi, Torelli, Pergolèse étaient représentés, comme également les baroques allemands avec J. S. Bach et Buxtehude. Le romantisme était là avec Mozart, Schubert, Mendelssohn, Chopin, Schumann; Berlioz et Weber ainsi que l'italien Rossini étaient également présents.

Et les principales œuvres de Beethoven, tout à la fois individualiste ardent et humaniste internationaliste. Borodine, Brahms, Moussorgsky, Bruch et Puccini sélectionnés d'une main subtile étaient représentés par leurs meil-

leures œuvres. Cette collection révélait l'amour de Pierre Bonuzzi pour la musique.

La même impression de grande diversité et de raffinement se dégageait dès que l'on promenait le regard dans son appartement; on y voyait voisiner les reproductions d'artistes célèbres: Corot, Van Gogh, Utrillo; les gravures anciennes sur Paris et Venise et quelques bibelots: le tout disposé avec un évident souci d'équilibre. Tel était cet ensemble culturel pour la composition duquel cet homme avait, sans hésiter, consenti de lourds sacrifices, car il correspondait chez lui à un besoin profond.

Ainsi ai-je commencé à aimer un homme que je n'avais jamais connu.

Fritz N. Platten

Membre du Comité de direction des Archives Sociales Suisses

Hommage à Pierre Bonuzzi

Nous l'avons connu à l'Institut Supérieur Ouvrier dont il a été l'un des premiers élèves, en 1933. Nous sommes, peu à peu, devenus à des degrés divers, ses amis; nous ne l'avons jamais perdu de vue.

De lui, nous ne savions, au début de nos rencontres, que fort peu de chose. Il était né en Italie. Il était venu en France à seize ans, orphelin de père. Ses conditions de vie avaient été difficiles.

Il était devenu vernisseur sur bois. Mais les émanations du vernis l'intoxiquaient lentement. Parfois ses yeux cernés et son teint terreux nous inquiétaient. Lui, il ne paraissait pas sans soucier, toujours ponctuel et attentif aux cours.

Il possédait déjà une étonnante maîtrise du Français qu'il voulait encore améliorer. Ses goûts le portaient vers les cours de Culture générale, celui de Littérature avec Emilie Lefranc, celui de Philosophie avec Pierre Boivin.

Sa distinction naturelle et sa discrétion foncière nous intimidaient. Il ne prenait jamais la parole sans avoir longuement mûri son intervention; il semblait qu'il craignît de faire perdre aux auditeurs un temps qu'il jugeait précieux ou d'empêcher quelqu'un d'autre de dire quelque chose de plus intéressant. Si, par malheur, quelqu'un l'interrompait, il arrivait souvent qu'il n'osât pas renouer le fil.

Devenu journaliste, dans ces années d'avant-guerre il a sans doute été l'homme qui, par ses enquêtes personnelles et l'exploitation méthodique des documents, connaissait le mieux le mouvement syndical alors en pleine mutation. Il avait d'abord été un ouvrier autodidacte; il était maintenant devenu un intellectuel – un excellent journaliste. Mais il n'était jamais pleinement satisfait de ce qu'il avait rédigé; sa volonté de perfection le poussait sans cesse à vouloir faire mieux. Journaliste le jour, il redevenait le soir élève de l'Institut Supérieur Ouvrier, avec la même timidité, avec la même discrétion, avec la même modestie de comportement.

La guerre, l'occupation, les années d'après-guerre devaient multiplier pour lui les difficultés matérielles. Il connut alors des moments difficiles et des jours d'angoisse, avant de retrouver dans le mensuel *Preuves* où l'avait introduit son compatriote Angelo Tasca, un centre de recherches intellectuelles qui lui permettait d'être en contact avec une équipe, tout en lui

maintenant l'indépendance dont il avait besoin pour s'épanouir. Sa soif d'apprendre ne connaissait pas de limites; passé la quarantaine, on le vit s'acharner à apprendre l'anglais. A la veille d'une retraite bien méritée, au terme d'une vie marquée de tant d'épreuves, il ne songeait qu'à dresser un plan de travail et à exploiter l'énorme masse de documents qu'il avait réunis et classés.

Un dur destin ne le lui aura pas permis. D'autres vont désormais en bénéficier. Il aurait été heureux que tant d'efforts n'aient pas été inutiles.

Sa vie a été d'une densité peu commune. Ses amis conserveront le souvenir de Pierre Bonuzzi, travailleur infatigable, cœur généreux, esprit lucide, âme sensible et délicate, ami solide dans l'infortune, rebelle à l'injustice, esprit libre, s'il en fut.

Marcel Brient

Madeleine Collette

Paulette et Gaston Delarue

René Le Bras

Jeanne Martin

Fernand Moutardier

Geneviève et Pierre Sauvage

Maurice Simonnet

Albert Tremblais

anciens élèves de l'Institut Supérieur Ouvrier

II. Choix d'Ecrits

La situation des ouvriers dans les colonies portugaises*

<i>Introduction</i>	<i>Page</i>
<i>I. L'exploitation économique des territoires</i>	<i>25</i>
<i>II. L'exploitation de la main-d'œuvre africaine</i>	<i>27</i>
a) Le régime du travail forcé	27
b) La pratique du travail forcé	28
c) Les formes du travail forcé	29
d) Le trafic des travailleurs forcés	30
e) Les méthodes de recrutement	31
f) Les sévices corporels	31
<i>III. Les réformes «de grande portée»</i>	<i>31</i>
a) Le maintien du Code du travail indigène	32
b) Une enquête de l'O.I.T.	33
c) Le «vide linguistique», facteur de criants abus	34
d) La méthode des circulaires confidentielles	34
e) Un autre élément de contrainte: la fiscalité	34
f) La rétribution fixée en fonction de l'impôt	35
g) Le système actuel des salaires	35
h) La disparité des salaires	36
i) Les conditions sanitaires des travailleurs	37
j) La protection des travailleurs émigrés en Afrique du Sud	38
<i>IV. L'exercice des droits du travail</i>	<i>38</i>
a) Le droit d'association	38
b) Une plainte de la C.I.S.L.	39
c) La législation et les droits du travail	40
d) Le droit syndical dans les colonies	41
e) Les conditions du «droit syndical»	41
<i>Conclusions</i>	<i>42</i>

* Mémoire pour la Confédération Internationale des Syndicats Libres rédigé par Pierre Bonuzzi. Par décision de la 4^e Commission de l'Assemblée Générale, ce mémoire a été ensuite reproduit en tant que document officiel de l'ONU.

Introduction

1. Les colonies portugaises, que le Gouvernement du Dr Salazar s'obstine à qualifier de «provinces d'outre-mer», constituent en fait l'un des derniers retranchements du colonialisme le plus classique, où règnent l'oppression et l'exploitation de peuples entiers, en contradiction flagrante avec les principes mêmes de l'Organisation des Nations Unies – dont le Portugal est membre – en particulier avec les termes de la Charte, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

2. Les territoires africains constituent l'essentiel des possessions portugaises: l'Angola, avec l'enclave congolaise de Cabinda, est le plus grand de ces territoires, quatorze fois plus étendu que le Portugal lui-même et c'est aussi le plus riche; le Mozambique, dont le territoire, presque moitié moins vaste que l'angolais, est bien plus peuplé (6 250 000 habitants, contre 4 500 000); la Guinée, dite portugaise; l'archipel du Cap Vert; les îles de São Tomé et du Prince.

3. Au total, l'ensemble des colonies africaines représente près de vingt-deux fois et demie le territoire du Portugal – à peu de chose près la superficie de neuf pays de l'Europe occidentale – et plus de douze millions d'hommes appartenant aux peuples les plus divers:

	Superficie (en kilomètres carrés)	Habitants (en milliers)
Portugal	91 721	9 052
Angola	1 247 000	4 833
Mozambique.	771 125	6 592
Cap Vert	4 033	201
Guinée (portugaise)	36 125	574
São Tomé et Prince.	964	64
	2 059 247	12 264

4. Le Portugal est lui-même un pays sous-développé: avec un peu plus de neuf millions d'habitants, il dispose d'une population active de quelque 3 300 000 personnes, dont la moitié environ est encore occupée dans l'agriculture.

Dans une étude récente, Colin Clark, analysant le taux d'accroissement moyen annuel du produit réel par heure de travail sur des périodes suffisamment longues, a montré que, de 1914 à 1951, le taux d'accroissement du produit horaire atteint au Portugal a été de 0,8 % par an (1). C'est là l'un des taux les plus bas, à peine supérieur à celui relevé en U.R.S.S. entre 1913 et 1928 (0,7 %), ou encore aux Pays-Bas, entre 1900 et 1913 (0,7 %). D'autre part, dans son étude comparative sur le produit national réel, qui reste fondamentale, Colin Clark a montré que le revenu

(1) Colin Clark: «International Comparison of Productivity Trends», in *The Journal of Business*, (Université de Chicago) oct. 1958, p. 267-279. cf. également: «Productivités comparées d'après Colin Clark», supplément à la revue *Le Contrat Social*, janvier-février 1963.

national par tête se situe au Portugal à un niveau très bas. Comparant le revenu national par tête, en 1950, dans les pays dont les statistiques permettent une telle comparaison, Clark a établi à ce sujet le tableau suivant, en «unités internationales» (2):

Chili	254
Luxembourg.	309
Malaisie	157
Panama	129
Pérou	109
Portugal	121
Porto-Rico	239
Rhodésie du Sud	127
Uruguay	225

Autre indice important de sous-développement: l'analphabétisme affecte 40% de la population portugaise.

I. L'exploitation économique des territoires

5. Ainsi qu'il ressort notamment du rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal (A/5160), présenté le 25 août 1962 à la 17e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, «La politique portugaise a pour objectif l'intégration économique des territoires d'outre-mer avec la métropole» (paragraphe 223, pg. 71), comme le prévoit d'ailleurs, explicitement, la Constitution politique portugaise elle-même (art. 158). Cette intégration semble se poursuivre, à l'heure actuelle, à une allure accélérée, ainsi qu'en témoigne le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/5446/Add. 1, paragraphes 79 à 86).

De tout temps, le développement des colonies portugaises a été conçu en fonction des besoins de la métropole; à une seule exception près: l'archipel du Cap Vert, qui ne possède pas de ressources naturelles et ne peut, de ce fait, fournir une contribution substantielle. L'Angola, le Mozambique, la Guinée portugaise et les îles de São Tomé et du Prince – souligne le rapport du Comité – sont les principaux fournisseurs du Portugal en produits essentiels, tels le sucre, le coton, les arachides, le café et le cacao, sans parler des ressources minérales, en particulier les diamants qui, avec près de 750000 carats (5% environ de la production mondiale), représentent quelque 10% des exportations totales de l'Angola, soit plus de 300 millions d'escudos (dix millions et demi de dollars) par an.

Suivant un procédé traditionnel, une partie des produits importés par la métropole est ensuite réexportée vers les «territoires d'outre-mer», sous forme d'articles manufacturés, principalement des textiles.

A noter que, depuis le 15 août 1962, les droits de douane sur les exportations por-

(2) Colin Clark: *Les conditions du progrès économique*, Presses Universitaires, Paris, 1960, pg. 45.

tugaises à destination des colonies ont été supprimés, tandis qu'ils ont été seulement réduits pour les produits importés au Portugal en provenance des colonies (rapport A/5446/Add. 1, paragraphe 83).

6. Lors même qu'une politique de mise en valeur est adoptée, la population autochtone n'en profite pas. C'est ainsi qu'à partir de 1926, un sérieux effort a été fait pour développer la production du coton en Angola et au Mozambique. De grandes compagnies de production se sont assurées la concession de vastes territoires et les habitants autochtones ont été requis de cultiver au moins un demi hectare de coton par famille. Un système analogue a été appliqué au Mozambique à la riziculture.

Dans l'ensemble, aucune exportation n'est autorisée vers des pays autres que le Portugal, tant que la demande de la métropole n'est pas satisfaite. Ainsi, au cours des dernières années, à peu de chose près, tout le coton produit en Angola et au Mozambique a été exporté au Portugal. De son côté celui-ci a, de 1957 à 1959, exporté vers ces deux territoires des quantités de textiles de valeur à peu près équivalente à celle du coton brut importé.

7. Le caractère d'exploitation économique de la colonisation portugaise est en outre souligné depuis quelque temps par un effort accru, tendant à encourager l'installation de «familles portugaises» en vue d'un double objectif:

a) assurer un débouché aux chômeurs qui ne trouvent pas à s'employer dans la métropole;

b) renforcer l'emprise de la colonisation pour faire face aux exigences d'un développement plus rapide et à la pression menaçante des populations autochtones, dont les aspirations à l'indépendance prennent de plus en plus une forme concrète.

8. Aussi, aux termes de la Charte organique du Portugal d'outre-mer (loi N° 2066, du 27 juin 1953, amendée par la loi N° 2076, du 26 mai 1955) le développement économique doit être encouragé dans la mesure où il «répond aux principes essentiels de l'unité et de la coordination» (art. LXXIII). Cela signifie, en clair, que le développement des territoires d'outre-mer est conçu essentiellement, non comme un facteur de relèvement et de progrès des territoires considérés et des populations qui y vivent, mais bien comme un élément de la prospérité économique, toute relative, de l'Etat portugais. La Charte organique stipule notamment à cet égard que la vie économique et sociale des territoires doit être réglée et coordonnée conformément aux objectifs suivants:

a) utilisation systématique des ressources;

b) établissement de familles portugaises dans les territoires;

c) relèvement du niveau moral, intellectuel et économique des populations;

d) nationalisation «progressive des activités» qui, en raison de leurs besoins en investissements, doivent être intégrées dans l'ensemble de l'économie nationale;

e) enfin, réalisation de la justice sociale, dans la mesure compatible avec les conditions économiques et sociales.

La suite du présent memorandum montrera ce qu'il en est, notamment des objectifs c) et e).

9. En conformité de ces dispositions, certaines mesures ont été prises et, notamment au cours de la décennie 1950-1960, le développement de certains territoires a pu être accéléré. Toutefois le rythme a été fort inégal, l'essentiel de l'effort ayant porté sur l'Angola et le Mozambique.

Au Mozambique – note encore le rapport A/5160 – où un plan de développement est appliqué depuis environ dix ans, les progrès ont été peu sensibles. L'agriculture reste le secteur économique de loin le plus important, constitué surtout par de grandes plantations européennes qui fournissent la majeure partie des exportations totales du territoire; la moitié de celles-ci étant absorbées par la métropole. Grâce à cela, d'ailleurs, et aux recettes importantes de son trafic portuaire, le Mozambique contribue, dans une bonne mesure, au maintien de la balance des paiements du Portugal.

10. Le rapport A/5160 insiste sur le fait que les progrès réalisés, notamment au Mozambique, après la mise en œuvre du plan de développement de 1952, «semblent l'avoir été dans le secteur européen de l'économie» (paragraphe 235). A l'augmentation du nombre d'Européens installés correspond un développement de l'agriculture de plantation. On note également une augmentation du volume des denrées fournies par les cultivateurs africains aux sociétés concessionnaires européennes, en même temps que de la production des mines et des entreprises industrielles appartenant à des Européens.

En Angola et au Mozambique «les plans de développement qui concernent essentiellement les transports et communications, et l'installation de colons portugais, ne semblent pas accorder une attention suffisante au secteur autochtone de l'économie» (paragraphe 248).

II. L'exploitation de la main-d'œuvre africaine

11. Le rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal, note encore que «En dehors d'une certaine augmentation des salaires des travailleurs agricoles africains, il ne semble guère que la population autochtone ait bénéficié de façon sensible du développement. Le recrutement de main-d'œuvre et d'autres pressions ont éloigné de leurs villages un grand nombre d'habitants autochtones, compromettant ainsi la productivité de l'agriculture de subsistance. L'absence prolongée des travailleurs masculins de leurs villages a également contribué à affaiblir la société africaine traditionnelle» (paragraphe 236).

12. C'est là l'un des aspects les plus caractéristiques du colonialisme portugais, déjà maintes fois dénoncé et, malgré les dénégations officielles, correspondant toujours, dans la pratique, à la réalité.

a) Le régime du travail forcé

13. L'analyse des textes législatifs et les renseignements recueillis au cours des dix dernières années ont permis de conclure que, tout au moins jusqu'à une époque très récente, le régime du travail forcé était en vigueur dans les colonies portugaises.

Le rapport du Comité spécial du travail forcé, établi par les Nations Unies et le Bureau International du Travail en 1953 (pgg. 63-69; 352-370), quoique très modéré, est suffisamment explicite à cet égard. Il en résulte que, malgré certaines dispositions restrictives des textes en vigueur à l'époque, notamment du Code du travail indigène et de la Charte organique de l'empire colonial portugais, pro-

mulgués respectivement en 1928 et 1947, et qui, en théorie, devaient protéger les autochtones contre des abus trop criants, des pressions pouvaient être et étaient exercées en fait par les fonctionnaires de l'administration portugaise, afin de faciliter le recrutement des travailleurs; qu'au Mozambique de forts contingents de ceux-ci étaient littéralement «exportés» au profit des Compagnies minières de l'Afrique du Sud; que la condition des travailleurs recrutés, notamment en Angola, pour l'île de São Tomé «semble être analogue à celle de personnes soumises à un système de travail forcé imposé à des fins économiques» (paragraphe 290).

14. Premiers colonisateurs des territoires situés au Sud du Congo, les Portugais ont été aussi les premiers et les plus importants «exportateurs» d'esclaves vers les Indes Occidentales, autrement dit vers le continent américain. Lorsque la traite fut déclarée hors la loi et après que l'esclavage eut été banni par différents pays, les efforts des gouvernements libéraux pour supprimer l'esclavage dans les colonies portugaises, au cours de la seconde moitié du siècle dernier, se sont heurtés, comme le note la *Grande Encyclopédia Portuguesa* à de «grandes e nefastas resistencia» de la part des colons. Finalement, l'esclavage fut officiellement supprimé en 1875. Mais un décret de 1899 imposa l'obligation «morale et légale», pour tous les indigènes, de travailler pour vivre et «améliorer leur condition sociale», précisant en outre que «les autorités peuvent les contraindre à remplir cette obligation» (article 1).

15. Le Code du travail indigène de 1928 ne parlait plus que de «devoir moral». Il prévoyait, toutefois, que:

- a) le travail obligatoire «à des fins publiques» était autorisé dans certains cas;
- b) ne constituant pas une imposition de travail obligatoire les actes tendant à recruter des travailleurs par des «moyens licites» et «procédés honnêtes» de persuasion;
- c) des ordres peuvent être donnés et des mesures prises «en vue d'obliger les indigènes à exécuter un contrat qu'ils auraient conclu, conformément aux dispositions légales et de leur plein gré».

Ces dispositions étaient applicables aux hommes de dix (!) à soixante ans.

Ces principes ont été confirmés par la Constitution portugaise, toujours en vigueur (loi N° 2048, du 11 juin 1951, titre VII, articles 144 à 147), et par la Charte organique du Portugal d'outre-mer (loi N° 2066, du 27 juin 1953, base LXXXVI, paragraphes I à IV).

b) La pratique du travail forcé

16. En dépit de l'adoucissement théoriquement apporté par le Code de 1928 et malgré les efforts de certains gouverneurs adeptes du libéralisme classique tels que le gouverneur général Norton de Matos, la situation après la seconde guerre mondiale n'avait guère changée. C'est l'époque à laquelle M. Henrique Galvão, alors membre de l'Assemblée Nationale Portugaise et l'un des plus chauds partisans du régime de M. Salazar, au retour d'un voyage d'inspection dans les territoires portugais d'Afrique, rédigeait un rapport daté du 22 janvier 1947, mais qui ne fut jamais publié officiellement. Il y dénonçait les méthodes de colonisation et l'état de dénuement des populations.

17. En ce qui concerne les conditions des travailleurs, Galvão soulignait qu'à certains égards, la situation est pire que le simple esclavage. Sous le régime de

l'esclavage, l'indigène est acheté comme un animal; son propriétaire préfère qu'il reste aussi bien portant qu'un cheval ou un bœuf. Dans les conditions du travail forcé on n'achète pas l'indigène; on le loue à l'Etat. Son patron se soucie peu qu'il tombe malade ou meure, dès l'instant qu'il a travaillé, parce qu'en ce cas il faudra simplement en demander un autre.

Galvao s'alarmait aussi de l'exode croissant des hommes en état de travailler, dont il évaluait le nombre à environ un million en moins de dix ans (de 1937 à 1947). Même au Congo belge, écrivait-il, le système était moins préjudiciable aux intérêts indigènes qu'en Angola.

C'est également à ce moment qu'un correspondant du *New York Herald Tribune* écrivait: «Quand, en Angola, un propriétaire de plantation a besoin de main-d'œuvre, il en avise le gouvernement. La demande est transmise aux chefs de village, qui reçoivent l'ordre de fournir des contingents fixés de travailleurs prélevés dans leurs communautés. Si le nombre requis ne vient pas, on envoie la police pour les cerner.» (3)

c) Les formes du travail forcé

18. Un autre enquêteur, le journaliste et l'écrivain britannique Basil Davidson, spécialiste des questions africaines, qui a visité ces contrées en 1954, a confirmé l'existence des méthodes de contrainte dans les colonies portugaises à cette époque (4). Le travail forcé est couramment pratiqué, écrit B. Davidson, sous trois formes principales:

a) La construction et l'entretien des routes de campagne sont invariablement assurés par le travail obligatoire et non rémunéré des habitants de la région. Ceux-ci doivent fournir non seulement leur travail, mais aussi leur propre nourriture et bien souvent leurs propres outils. Beaucoup d'hommes étant partis au loin accomplir une période de travail forcé, on en est réduit à mobiliser les femmes et de très jeunes enfants (5). Les routes principales sont construites de la même façon.

b) Le travail forcé est également pratiqué dans les plantations de canne à sucre, de café, de sisal et autres appartenant à des Européens. Le Dr Pereira, du Département des Affaires indigènes, a déclaré à B. Davidson que le gouvernement accordait un contingent moyen de trente-trois travailleurs recrutés pour chaque centaine d'hectares de plantation.

c) La Compagnie Diamantaire de l'Angola détient, entre autres monopoles, celui du recrutement de la main-d'œuvre dans la majeure partie de la province de la Luanda, dont l'étendue égale la moitié de celle de l'Angleterre. Ce monopole serait d'ailleurs superflu, car les Africains ont besoin d'argent pour acquitter leurs impôts. Dans la quasi totalité de la province de Luanda, ils n'ont généralement pas d'autres moyens de s'en procurer qu'en travaillant pour la Compagnie. Au siège de la Compagnie, à Luanda, B. Davidson a pu relever qu'en 1954 celle-ci em-

(3) A. T. Steele, «Forced Labour is Common for Angola's Natives», *New York Herald Tribune*, 15 février 1948.

(4) Voir notamment: B. Davidson: *The African Awakening*, London, Clarke, Irving, 1955; voir aussi «Présence Africaine», Paris, 1957.

(5) C'est-à-dire âgés de moins de dix ans.

ployait environ 11 000 «travailleurs libres» et 4000 travailleurs recrutés. En 1947, la Compagnie avait occupé 17 500 travailleurs africains, dont 5 500 avaient été fournis par intervention des autorités. En 1953, d'après le rapport annuel de la Compagnie, le nombre des travailleurs fournis par les autorités, qui avait atteint 6235 l'année précédente, s'élevait à 7055. Comme le souligne l'auteur, cela s'est fait en dépit de la «Carta Organica» et des lois qui, précisément, interdisent, «sous quelque prétexte que ce soit» de fournir de la main-d'œuvre forcée à des employeurs privés.

19. M. Basil Davidson a relevé en outre que les pêcheries appartenant à des Européens font un usage généralisé du travail forcé; que le port de Lobito, tête de pont anglo-américaine vitale pour l'exportation des minerais au Congo, est maintenu en activité par quelque six cents travailleurs recrutés pour une durée d'un an.

d) Le trafic des travailleurs forcés

20. Une convention signée le 11 septembre 1928, entre les gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud, et modifiée en 1934 et 1940, a constitué la base juridique du recrutement au Mozambique, pour les mines du Transvaal, jusqu'à concurrence de 100 000 travailleurs par an.

Ce trafic constitue une source importante de revenus pour l'administration portugaise: a) des redevances sont perçues pour l'établissement et le renouvellement des passeports et l'enregistrement des contrats; b) il a été stipulé que les mines du Transvaal verseraient une somme de 2 shillings 9 pence par homme et par mois, soit 44 shillings 6 pence par an; d'après les dernières statistiques publiées à ce sujet, 68 917 travailleurs avaient quitté officiellement le Mozambique pour travailler en Afrique du Sud en 1959; cela signifie qu'à ce titre les mines du Transvaal ont versé, cette année-là, au gouvernement du Mozambique, une somme de près de 220 000 dollars; c) l'Afrique du Sud s'engagea à faire passer par le port de Lourenço Marques 47% du trafic en provenance et à destination de la région de Johannesburg.

D'autre part, un recrutement important continue en Angola pour le Sud-Ouest africain. Ainsi, d'après les statistiques officielles, en 1959, 1960 et 1961, respectivement, 11 200, 11 363 et 12 773 ont été recrutés en Angola pour les mines, les autres industries et les fermes du Sud-Ouest africain. (6)

Un accord plus restreint, mais analogue, avait en outre été passé, le 8 juin 1934, entre le gouvernement du Mozambique et celui de la Rhodésie du Sud, vers laquelle la main-d'œuvre afflue sans contrainte administrative, sous la pression du chômage. D'après les mêmes statistiques, en 1959, près de 35 000 travailleurs sont allés offrir leurs services en Rhodésie du Sud, alors que 751 avaient été recrutés à cet effet.

(6) Memorandum de la Confédération Internationale des Syndicats Libres à la 17^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies: *La situation des ouvriers dans le Sud-ouest africain*, novembre 1962.

c) Les méthodes de recrutement

21. Les méthodes de recrutement prennent parfois un tour assez expéditif. En Angola, l'un des cadres industriels de la jeune génération, plus ouverte aux méthodes modernes, M. Pessoa, directeur général de l'entreprise textile Textang, a déclaré à B. Davidson que chaque soir, les livrets individuels de tous ses employés africains devaient être signés par un employé européen, pour permettre, le lendemain matin, aux ouvriers de justifier de leur emploi effectif; à défaut, la police arrêta l'homme qui était ensuite affecté au travail forcé.

22. La révolte de São Tomé qui, en février 1953, se solda par quelque deux cents morts parmi les indigènes de l'île, à la suite de la répression policière, n'eut pas d'autre cause qu'une tentative d'instauration du travail forcé par le gouverneur de la province, où ce régime n'avait jamais été appliqué.

f) Les sévices corporels

23. La violence de la répression policière est tout aussi manifeste lorsqu'il s'agit de cas individuels, voire bénins. Un autre chef d'entreprise, M. Monteiro, directeur général des plantations de canne à sucre de Cassequel, a donné cette réponse caractéristique à une question de l'enquêteur: «Des hommes qui ne veulent pas travailler? Elle (la police) les jette en prison, naturellement!»

M. B. Davidson confirme en outre que la police n'hésite pas à utiliser le fouet, la chicote, et même la «palmatoria», sorte de maillet taillé dans une pièce de bois dur percé de cinq trous en forme d'entonnoir. Lorsqu'on frappe la paume des mains du patient avec cet instrument la chair est aspirée par ces trous coniques. La forme d'entonnoir des trous pince la chair emprisonnée et provoque une douleur intense. Un individu résistant peut supporter en silence quatre ou cinq coups, mais au-delà, rien ne peut l'empêcher de hurler (7).

III. Les réformes «de grande portée»

24. A la suite des protestations indignées qui se sont élevées un peu partout dans le monde contre l'application de ces méthodes inqualifiables, le Portugal est entré peu à peu dans la voie des réformes. Ainsi, c'est seulement en 1956 que le gouvernement de Lisbonne a ratifié la Convention de l'O.I.T. sur le travail forcé, signée dès 1930 (N° 29); en 1959, il a ratifié la Convention sur l'abolition des sanctions pénales en matière de manquements sur le travail, signée en 1955 (N° 104), et la Convention sur l'abolition du travail forcé, signée en 1957 (N° 105). Par contre la Convention sur le recrutement est de celles que le Portugal n'a pas ratifiée. En 1960, un décret fut pris pour mettre fin à l'application de sanctions pénales pour rupture de contrat de travail par des travailleurs autochtones.

Lorsque l'insurrection éclata en Angola et surtout après l'adoption par l'Assem-

(7) Ce supplice était encore pratiqué par la police en 1957, ainsi que le souligne le rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal, à propos d'une grève du personnel hospitalier de Lourenço Marques (paragraphe 272).

blée Générale de l'ONU, le 20 avril 1961, de la résolution 1603 (XV), et de la résolution S/4835, le 9 juin 1961, par le Conseil de Sécurité, dénonçant les dangers de la situation ainsi créée pour la paix et la sécurité internationales, l'institution de réformes «de grande portée» a été annoncée et un certain nombre de décrets ont été promulgués.

25. La loi réglementant la plantation, la culture et la commercialisation du coton a été révisée, tandis qu'un décret prévoyait la création de services d'inspection du travail, jusqu'alors inexistant (décret N° 43 637); un autre décret (N° 44 111, du 21 décembre 1961) portait création d'Instituts du travail, du bien-être et de l'action sociale en Angola et au Mozambique. Ces Instituts doivent étudier et préparer les règles concernant les conditions sociales, en particulier celles relatives au travail et à la sécurité sociale, à l'organisation des Corporations, et veiller à ce que ces règles soient appliquées (8).

a) Le maintien du Code du travail indigène

26. Selon le gouvernement portugais, l'abrogation du Statut des indigènes en Angola, au Mozambique et en Guinée portugaise, par décret (N° 43 893) du 6 septembre 1961, qui constitue la pièce maîtresse de l'ensemble des réformes promulguées, confère automatiquement à tous les Africains les mêmes droits dont jouissent les Européens.

Sans compter que cette «égalité des droits» ne pourra être considérée que comme une fiction pitoyable, aussi longtemps que le niveau de l'alphabétisme ne sera pas relevé (9), il y a lieu de noter que la Constitution portugaise prévoit encore, en son article 146, que l'«Etat peut forcer les indigènes à travailler à des travaux publics d'intérêt général pour la collectivité, à des occupations dont le bénéfice lui reviendrait, en exécution de décisions judiciaires à caractère pénal ou pour l'exécution d'obligations fiscales».

27. En outre, l'une des plus graves anomalies qui continuent de subsister a été dénoncée, dans le rapport déjà cité, par le Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal. Il s'agit du Code du travail indigène de 1928 qui régit encore la situation de la main-d'œuvre en Angola, au Mozambique et en Guinée portugaise «même si certaines de ses dispositions et certains des règlements pris en vertu de ce code ont été progressivement abrogés depuis l'entrée en vigueur de la Convention internationale N° 105» (abolition du travail forcé).

28. Le Code du travail indigène de 1928 consacre le principe fondamental de l'obligation du travail et dispose que les oisifs peuvent être requis en vue de l'exé-

(8) Document des Nations Unies (A/AC.108/L.5, paragraphe 79).

(9) Le rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal souligne qu'aux environs de 1950 plus de 97% des personnes âgées de 15 ans ou plus étaient illettrées en Angola, au Mozambique et en Guinée portugaise et que des renseignements plus récents, de source officielle, montraient que parmi les travailleurs occupés dans les entreprises agricoles et industrielles du Mozambique 47,7% parlaient portugais, tandis que 27,5% seulement (soit 10% de la population totale) le lisaient et l'écrivaient. Ce qui marque la lenteur du progrès en ce domaine.

cution de travaux publics, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir un nombre suffisant de travailleurs volontaires.

D'autre part, à la fin de 1961, une Commission de l'O.I.T., dont les travaux seront analysés plus loin, constatait que la Compagnie des Diamants d'Angola employait 26000 travailleurs africains: «Environ deux tiers de ces travailleurs vivent dans la région de Chilato où sont situées les mines de la Compagnie, région qui couvre 30000 kilomètres carrés. Ils prennent l'occupation qui leur convient le mieux. L'autre tiers est constitué de travailleurs obtenus en dehors de la région par les agents de la compagnie; ces travailleurs sont engagés pour dix-huit mois par contrat écrit établi sous le contrôle des autorités» (10).

29. Les autorités portugaises ont fait ressortir qu'en Angola des instructions spéciales avaient été données en 1961 pour mettre fin au recrutement de travailleurs par l'administration, et qu'au Mozambique le Gouverneur général avait rapporté, la même année, les dispositions (circulaire du 5 mai 1947) en vertu desquelles les autochtones qui ne pouvaient pas prouver qu'ils exerçaient un travail rémunéré étaient passibles du recrutement obligatoire pour des travaux publics. Cependant, à la même époque, un organisme spécial, le «Corps du travail et du redressement économique», était créé (arrêté ministériel N° 24, du 9 mai 1961) destiné à concourir aux travaux agricoles dans le nord de l'Angola.

D'autre part, le Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal «a reçu un exemplaire d'un contrat de travail établi en octobre 1961, qui avait ceci de commun avec un contrat délivré trois ans auparavant que le titulaire africain du contrat y était qualifié d'*indigena* et qu'il avait été délivré lui aussi par le *Curador dos Trabalhos Indígenas* à Lourenço Marques. Il a également reçu un exemplaire d'un permis de voyage délivré au Mozambique et daté de février 1962, montrant que les déplacements des Africains étaient encore soumis au contrôle des autorités locales, alors que les Européens pouvaient se déplacer librement» (rapport A/5160, paragraphe 397).

b) Une enquête de l'O.I.T.

30. Après une enquête rapide de deux semaines (3-18 décembre 1961) en Angola et au Mozambique, la Commission instituée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail pour examiner la plainte déposée par le gouvernement du Ghana au sujet de l'observation par le gouvernement du Portugal de la Convention (N° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, bien qu'elle affirme dans son rapport, daté du 21 février 1962 (11), n'avoir relevé aucune infraction précise - en raison sans doute du caractère hâtif de son inspection et de l'impossibilité de ses membres de communiquer directement avec les autochtones autrement que par le truchement d'interprètes officiels - formulait néanmoins des conclusions et des recommandations qui contredisent cette affirmation.

(10) *Bulletin officiel* du B.I.T., Volume XLV, N° 2, Supplément II, année 1962, paragraphe 519.

(11) *Bulletin officiel* du B.I.T., cité.

c) Le «vide linguistique», facteur de criants abus

31. Dans ses observations finales, la Commission insiste sur le fait qu'«une des principales faiblesses de la mise en œuvre pratique de l'abolition du travail forcé comme d'autres mesures sociales, est l'existence d'un vide linguistique entre gouvernants et gouvernés» (paragraphe 776).

L'incompréhension persistante, après quatre siècles d'occupation, entre occupants et autochtones, constitue, à elle seule, le plus terrible acte d'accusation à l'encontre de la puissance occupante. Elle permet tous les abus de la part des colons comme des fonctionnaires peu scrupuleux.

32. Elle rend plutôt platoniques les recommandations de la Commission concernant l'organisation d'un véritable corps d'inspecteurs du travail compétents et jouissant d'un statut qui leur assure «une totale indépendance à l'égard de toute influence administrative ou tout intérêt économique indus» (paragraphe 760).

d) La méthode des circulaires confidentielles

33. La Commission a constaté que «dans un certain nombre de cas, des règles relatives aux questions du travail ou ayant une incidence sur celles-ci, telles que l'obligation de travailler, les procédures de recrutement (y compris le recrutement pour les services publics ou pour la Compagnie des Diamants d'Angola), et certaines cultures, avaient pris la forme de circulaires confidentielles et non publiées qui, en certains cas, paraissent difficiles à concilier avec les dispositions constitutionnelles et la législation applicable» (paragraphe 736).

34. D'autre part «pratiquement, les travailleurs non qualifiés employés dans les ports de Luanda et de Lobito, et les travailleurs non qualifiés employés par le chemin de fer de Luanda au moment de la visite de la Commission, avaient été recrutés de cette manière (par l'intermédiaire de fonctionnaires administratifs et des chefs) et continuaient d'être employés contrairement à leur désir» (paragraphe 741).

«Dans un cas, au Mozambique, la Commission a constaté qu'une entreprise concessionnaire employait une main-d'œuvre recrutée par l'intermédiaire des autorités, en violation des dispositions de la Convention sur le travail forcé, 1930» (paragraphe 744).

e) Un autre élément de contrainte: la fiscalité

35. Un autre élément de contrainte, indirectement mis en lumière au cours de son enquête par la Commission, résulte des obligations fiscales auxquelles sont soumis les autochtones.

«Plusieurs travailleurs interrogés ont indiqué, parmi les raisons qui les incitaient à chercher du travail, la nécessité de se procurer du travail pour payer les impôts.»

«Les impôts ou taxes à payer peuvent dépasser sensiblement, pour des travailleurs modestes, le salaire d'un mois de travail» (paragraphe 751).

La Commission rappelle les dispositions de la recommandation (N° 35) en ce qui concerne la contrainte indirecte au travail, 1930, par laquelle la Conférence internationale du Travail a affirmé le principe «qu'il convient d'éviter de recourir à des

moyens indirects ayant pour effet d'aggraver artificiellement la pression économique qui pousse les populations vers le travail salarié et notamment les moyens qui consistent à imposer aux populations des charges fiscales si lourdes qu'elles auraient pour effet de les amener à s'engager comme travailleurs salariés au profit d'entreprises privées (partie II, a)».

36. L'incidence de la fiscalité est l'un des facteurs qui favorisent l'émigration spontanée. Ainsi, au Mozambique: «Le principal motif donné par les indigènes à leur engagement pour les mines était la possibilité de gagner de plus hauts salaires que chez eux. Ils gagnaient généralement 300 escudos par mois dans les mines . . . Un homme a déclaré qu'il n'y avait pas de travail chez lui, et un autre a dit qu'au Mozambique il ne pourrait gagner que 150 à 200 escudos par mois» (paragraphe 582).

Lorsqu'un certain niveau de salaire peut être obtenu au Mozambique, conclut le rapport de la Commission, les travailleurs ne partent pas ou ne partent plus pour les mines (ibid.).

f) La rétribution fixée en fonction de l'impôt

37. L'incidence de la fiscalité joue à tel point qu'elle est à la base même de tout le système des salaires. Dans les territoires dits d'«outre-mer», les rétributions ont été fixées en fonction des charges fiscales imposées à la population et non en fonction des besoins de celle-ci. Une telle rétribution ne saurait être considérée comme un salaire proprement dit, car celui-ci représente essentiellement le prix de l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Une rétribution qui ne correspond ni de près ni de loin à ce critère perpétue les attaches des travailleurs avec l'agriculture de subsistance et constitue, par la même, un frein au développement économique aussi bien que social.

Le Code du travail indigène de 1928 liait expressément les salaires minima payables aux travailleurs indigènes aux taux minima d'imposition qui leur étaient applicables; en effet, la rémunération journalière minimum devait représenter de 1 à 1½ pour cent du montant annuel de l'impôt qu'ils devaient acquitter; la rémunération mensuelle minimum, de 24 à 40 pour cent de ce même montant (articles 197 et 198). Le rapport rédigé par la Commission de l'O.I.T., qui fait état des textes légaux à ce sujet, souligne que «En vertu de ces dispositions, un travailleur engagé au taux minimum pouvait avoir à travailler jusqu'à quatre mois pour être en mesure de s'acquitter de ses impôts» (paragraphe 257).

g) Le système actuel des salaires

38. Ces dispositions ont cependant été abrogées en 1960 et le système légal de fixation des salaires minima dans les territoires dits «d'outre-mer» est maintenant identique à celui en vigueur dans la métropole fixé par le décret-loi N° 32 749, du 15 avril 1943.

Au cours de son enquête, la Commission de l'O.I.T. a pu relever que dans certains districts du Mozambique, où l'impôt annuel dû par les indigènes est fixé à 300 (12)

(12) L'escudo vaut 0,34 dollars environ.

escudos, le salaire minimum mensuel des hommes de plus de dix-huit ans est de 205 escudos dans l'agriculture et de 245 escudos dans l'industrie; dans d'autres districts, où le taux de l'impôt annuel est fixé respectivement à 155 et 90 escudos, le salaire minimum mensuel correspondant est de 90 escudos dans l'agriculture et de 130 escudos dans l'industrie (paragraphe 257).

En Angola, d'après les déclarations officielles, aucune réglementation des salaires minima n'est plus en vigueur depuis que les articles 197 et 198 du Code du travail indigène ont été abrogés.

Dans le premier cas, celui du Mozambique, il est évident que le salaire continue d'être lié à l'impôt, sans rapport avec la nature du travail fourni ou les besoins de la population. Dans le second, en l'absence de toute réglementation, il est fort probable que, dans le meilleur des cas, les conditions n'ont pas changé, à moins qu'elles soient devenues plus défavorables pour les travailleurs.

h) La disparité des salaires

39. Au cours de sa brève enquête en Angola et au Mozambique, la Commission a pu faire un certain nombre de constatations au sujet des salaires payés dans différentes entreprises.

Ces constatations confirment tout d'abord qu'est toujours pratiqué un système du salaire «différé» par lequel le montant effectivement remis au travailleur sur le lieu de travail ne dépasse pas la moitié du salaire total et lui est souvent inférieur, le reste étant versé, en principe, à l'expiration du contrat. À la Compagnie des Diamants d'Angola, c'est la direction de l'entreprise «qui détermine la proportion, qui est adoptée dans chaque cas d'après les besoins individuels du travailleur» (paragraphe 629).

40. Quant aux taux des salaires, ils sont extrêmement variables. Ainsi, à la Compagnie des Diamants d'Angola, deux travailleurs «recrutés» c'est-à-dire qui n'ont pas offert leurs services de leur plein gré, ont déclaré qu'ils recevaient 75 escudos en espèces par mois et 125 escudos sous forme différée (paragraphe 629). A Nova Lisboa, dans l'atelier de réparation des wagons, «les salaires mensuels des travailleurs interrogés variaient de 312 à 3000 escudos en espèces» (paragraphe 630). Dans la même entreprise, un soudeur gagnait 1500 escudos par mois; deux apprentis, 364 escudos par mois pour sept heures de travail par jour, 460 escudos pour huit heures. Dans les coupes de bois de la compagnie, des travailleurs ont indiqué qu'ils gagnaient de 11 à 14 escudos par jour (ce qui correspond à un salaire inférieur à celui des apprentis cité plus haut) et ont déclaré qu'ils n'étaient pas satisfaits (paragraphe 633).

41. «Au port de Luanda, le seul travailleur qui ait donné des renseignements sur ses gains a indiqué qu'il gagnait 100 escudos par mois; au port de Lobito, un travailleur a indiqué qu'il gagnait 50 escudos par mois» (paragraphe 633).

Au chemin de fer de Luanda, un travailleur ayant quinze ans de service «recevait en espèces 72 escudos par jour, plus 300 escudos par mois d'allocations familiales et les soins médicaux». Un autre travailleur, «qui avait travaillé comme journalier pendant un an, gagnait 18 escudos par jour». Deux travailleurs, interrogés à la gare, «ont indiqué qu'ils recevaient 50 escudos par mois plus l'alimentation, l'un d'eux a dit qu'il recevrait le reste de son salaire à son retour» (paragraphe 634).

Au Mozambique, dans les plantations, les salaires varient de 50 à 300 escudos par mois (paragraphe 636 à 640). Dans les entreprises industrielles, ils peuvent aller de 450 à 700 escudos (paragraphe 641).

42. Les constatations de la Commission présentent, dans bien des cas des différences importantes par rapport aux déclarations recueillies par la même Commission auprès des services officiels. Ainsi, le représentant de la Compagnie Générale d'Agriculture (C.A.D.A.) en Angola a déclaré que le salaire minimum est de l'ordre de 600 escudos par mois si l'on tient compte des avantages en nature, des allocations et des suppléments; «étant donné qu'il n'y a aucune discrimination en matière d'emploi, certains Africains gagnent près de 6000 escudos par mois» (paragraphe 616). Au Mozambique, la direction de la raffinerie de pétrole Sonarep annonce des salaires de 900 à 1100 escudos par mois. En fait, la Commission a constaté qu'un messenger gagnait 650 et un soudeur 700 escudos par mois (paragraphe 641).

43. Les faits comme les déclarations cités ci-dessus ont fait l'objet de constatations directes au cours de l'enquête de la Commission. Mais l'on peut relever, dans le rapport établi par celle-ci, un certain nombre de témoignages ou «allégations» recueillis à la suite de la plainte du gouvernement du Ghana et dont nous ne citerons que les plus modérés.

Ainsi: «Un témoin a déclaré, en se référant à 1959, que les travailleurs reçoivent 150 escudos au moment du recrutement et qu'on leur promet 300 escudos par mois, mais que cette dernière condition n'est jamais remplie. Les travailleurs reçoivent en fait 1200 escudos par an» (paragraphe 606).

«Un autre témoin a mentionné que le montant peu élevé que les travailleurs reçoivent réellement est dû en partie à des déductions opérées sous des prétextes comme l'arrivée en retard au travail et l'absence pour cause de maladie. A Bembé, le montant généralement payé aux travailleurs à la fin de leur contrat était de 100 escudos une fois toutes les déductions opérées. Deux autres témoins ont indiqué que le salaire en espèces normal est de 200 escudos par mois pour les travailleurs recrutés» (paragraphe 607).

i) Les conditions sanitaires des travailleurs

44. Un certain nombre de plaintes concernent aussi l'état sanitaire et les services médicaux. Dans son rapport, qui date de quinze ans à peine, M. Henrique Galvao dénonçait les conditions effarantes des populations et des travailleurs indigènes, signalant que les services de santé à l'intention des indigènes de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée étaient, à de rares exceptions près, inexistantes. La mortalité infantile atteignait 60 % et il n'était pas rare qu'un taux de 40 % soit relevé parmi les travailleurs eux-mêmes.

45. Plus récemment, dans les rapports de la Compagnie Diamantaire de l'Angola, on pouvait lire que les conditions de vie dans le district minier de la Luanda étaient «inquiétantes et bien connues, comme le sont aussi les conséquences qu'elles entraînent dans le domaine de l'affaiblissement physique et des conditions sociales faites aux travailleurs» (rapport 1953). D'autre part, le rapport pour 1954 déclarait: «La bataille pour le recrutement de la main-d'œuvre dans la Luanda, pour satisfaire à nos besoins, influe directement, en raison de la rareté des travailleurs valides dans

le district, sur l'état critique de la population, et augmente son état de faiblesse physique.»

46. En Angola, depuis 1956, le principe des soins médicaux fournis, soit par l'entreprise patronale, soit par l'Etat a été établi au profit de tout autochtone travaillant pour le compte d'autrui. Les employeurs occupant moins de cent salariés sont tenus, à défaut de service médical particulier, de payer une taxe médicale pouvant atteindre 120 escudos par an et par travailleur occupé. Des exemptions spéciales sont également accordées, dans certains cas spéciaux, aux entreprises occupant plus de cent salariés, contre une taxe de 180 escudos par an et par travailleur occupé (13).

Dans la pratique, parmi les rares constatations faites à ce sujet par la Commission de l'O.I.T. au cours de son enquête, du 3 au 18 décembre 1961, on peut relever celle concernant les installations sanitaires de la Compagnie générale des cotons d'Angola (Cotonang), dont les concessions occupent plus de 30000 cultivateurs. «La Commission a visité le poste médical de la Compagnie, près de Sunginge. Son personnel était constitué par un infirmier africain; un médecin venait une fois par semaine. C'était le seul poste médical dépendant de la Compagnie», précise le rapport. Il est vrai que la Commission était informée que d'autres postes, publics, existaient dans la zone cotonnière: «dans les cas graves, les indigènes sont envoyés à l'hôpital de Nalange» (paragraphe 433).

j) La protection des travailleurs émigrés en Afrique du Sud

47. La Commission s'est également inquiétée de ce que les travailleurs recrutés pour les mines de l'Afrique du Sud étaient soumis aux sanctions pénales pour rupture de contrat prévues par la législation de ce pays qui, à la différence du Portugal, n'est pas lié par la convention sur l'abolition des sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1955.

La Commission admet néanmoins que le Portugal ne peut être tenu pour responsable de ce fait. Mais elle invite néanmoins le gouvernement portugais à «examiner de plus près» cette question avec celui de l'Afrique du Sud.

Cette attitude, de toute évidence contradictoire, résulte de ce que la Commission n'a pas pu et voulu prendre en considération la nature du rapport politique existant entre les autorités portugaises d'occupation et les populations soumises à leur souveraineté. Si, comme l'affirme le gouvernement portugais, ce rapport correspondait à celui qui lie les citoyens à l'administration de l'Etat, il est certain que le premier devoir de celle-ci serait de s'inquiéter du sort de ses ressortissants et de prendre toutes dispositions pour leur protection en pays étranger.

IV. L'exercice des droits du travail

a) Le droit d'association

48. Un autre vœux exprimé dans ses conclusions par la Commission de l'O.I.T., mais qui n'a aucune chance d'être retenu par les autorités portugaises, concerne la

(13) «La sécurité sociale en Afrique, au Sud du Sahara», *Revue internationale du Travail*, septembre 1961.

nécessité, soulignée par la Commission consultative africaine de l'O.I.T. à sa session de Luanda, en décembre 1959, «d'encourager la formation d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et responsables, bien structurées, dotées de moyens financiers suffisants, capables de négocier entre elles et de contribuer à l'amélioration des relations professionnelles» (paragraphe 767).

Au terme de son enquête, la Commission instituée pour examiner la plainte du Ghana, précisait qu'elle «manquerait à son devoir si elle ne soulignait pas qu'en l'absence d'une forme quelconque d'organisation syndicale efficace groupant des travailleurs de toute race et de différents grades et qualifications, il ne peut exister aucune garantie réelle». De plus, elle exprimait «la nette impression que malgré l'absence de tout élément de discrimination raciale dans la législation relative aux syndicats et dans leur structure formelle, les syndicats existants ne représentent pas en fait efficacement les travailleurs africains» (paragraphe 769).

On peut en conclure, par conséquent, que la Commission a constaté :

- a) l'absence généralisée d'organisations professionnelles dans les territoires visités au cours des deux semaines qu'a duré l'enquête;
- b) les organisations existantes n'offrent en fait aucune protection aux travailleurs africains.

Il convient de souligner toutefois qu'en admettant même que ceux-ci jouissent, depuis leur entrée en vigueur, des «réformes de grande portée», promulgués au cours de l'année 1961, leur protection ne serait certainement pas plus assurée que ne l'est celle des citoyens de la métropole, et cela en dépit des dispositions de la loi fondamentale portugaise, qui prévoit expressément «la liberté de réunion et d'association» (14).

b) Une plainte de la C.I.S.L.

49. Le 19 mai 1961, la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) soumettait au Comité de la Liberté Syndicale du B.I.T. une plainte fondée sur les faits relatifs à la violation, par le gouvernement portugais, de la liberté syndicale tant au Portugal que dans ses colonies. Le texte de la C.I.S.L. rappelait que le Portugal, membre de l'O.I.T. depuis 1919, n'avait pas ratifié la convention (N° 87) concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ni la convention (N° 98) relative à l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective. Elle dénonçait les dispositions de la législation syndicale portugaise, contraires à l'esprit et à la lettre desdites conventions.

50. En même temps qu'elle affirmait la liberté de réunion et d'association, la Constitution portugaise de 1933 instituait, en effet, un système corporatif (15) qui a été mis en application par décrets-loi en 1933 et portant création des «corporations» formées d'organismes patronaux et d'organisations groupant des travailleurs. Ces corporations sont régies par un «Statut du travail national» promulgué par décret-loi N° 23 048, du 23 septembre 1933, complété par différents textes, notamment par les décrets N° 23 049 et 23 050 pris à la même date.

(14) *Constitution de la République portugaise*, Première partie: Titre II, article 8.

(15) Première partie: Titres IV, V, VIII, articles 14 à 16, 18, 29 à 41; Deuxième partie: Titre III, Chapitre V, articles 102 à 104.

Le système corporatif, fondé sur un certain nombre d'«idées-forces»: prééminence du fait national et, dans le cas du Portugal de l'«Intégralisme Lusitanien», de l'ordre, de l'autorité et de la hiérarchie des classes, a été suffisamment étudié dans un passé relativement récent, puisqu'il a caractérisé un certain nombre de régimes totalitaires, disparus pour la plupart, et qui, tels le régime fasciste italien, ou le régime autoritaire de Getulio Vargas au Brésil, l'ont utilisé, entre autre, comme complément de la contrainte policière.

c) La législation et les droits du travail

51. Dans la plainte soumise au Comité de la Liberté Syndicale du B.I.T., la C.I.S.L. indiquait les points par lesquels les dispositions de la législation syndicale portugaise s'opposent à celles des conventions N° 87 et 98:

- a) il ne peut exister au Portugal qu'un syndicat unique par branche professionnelle et par région;
- b) la nomination des membres des comités des syndicats doit être homologuée par le ministre des corporations, qui doit également approuver – et peut modifier, le cas échéant – les règlements et statuts des organisations;
- c) les comités peuvent être destitués «pour des raisons graves et dûment justifiées», par le gouvernement, et remplacés par des Commissions administratives;
- d) les syndicats peuvent être dissous par simple retrait de la charte constitutive;
- e) aucun syndicat n'a le droit de s'affilier à une organisation syndicale internationale;
- f) les membres des comités peuvent être dépossédés de leurs droits civiques, notamment au cas où ils se seraient fait représenter dans des manifestations ou congrès internationaux sans autorisation gouvernementale;
- g) les négociations collectives doivent avoir lieu sous l'égide des autorités gouvernementales (Institut National du Travail et de la Prévoyance) et les textes des conventions doivent, en dernier ressort, être homologués par le ministre des corporations;
- h) le droit de grève est spécifiquement refusé aux citoyens portugais par la Constitution (16).

52. Comme suite à l'enquête menée lors de l'examen de la plainte de la C.I.S.L., le Comité de la Liberté Syndicale du B.I.T., dans son 61^e rapport, daté du 28 mai 1962 et publié dans le *Bulletin officiel* du B.I.T. (volume XLV, N° 3, supplément II, juillet 1962), après une analyse des arguments présentés par l'organisation plaignante, de certains textes de la législation et des remarques justificatives du Portugal, émettait différentes recommandations, concernant notamment:

(16) «Dans les rapports économiques du capital et du travail, il est interdit à l'une ou l'autre des parties de suspendre son activité dans le but de faire prévaloir ses intérêts» (*Constitution de la République portugaise*, Titre VIII, article 39).

D'après une déclaration du Gouvernement portugais, quatorze ouvriers en avril 1961 à Aljustrel, et dix ouvriers entre octobre 1959 et février 1960 en d'autres lieux, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement pour délit de grève ou incitation à la grève (69^e rapport du Comité de la Liberté Syndicale, 29 mai 1963, cas N° 266, paragraphe 170).

- a) la liberté de l'association syndicale sans autorisation préalable;
- b) le droit d'élaborer des statuts et des règlements administratifs, de formuler des programmes, sans intervention des autorités;
- c) le droit des syndicats de s'affilier à des organisations internationales de travailleurs;
- d) le droit pour les travailleurs d'élire leurs représentants en toute liberté;
- e) le principe selon lequel les organisations de travailleurs ne doivent pas être sujettes à dissolution ou à suspension par voie administrative;
- f) la liberté pour les travailleurs d'adhérer aux organisations de leur choix;
- g) la liberté de négociation collective;
- h) le droit de grève.

d) Le droit syndical dans les colonies

53. Enfin, étant donné que la plainte de la C.I.S.L. précisait que «dans les *Provinces portugaises d'outre-mer*, la population indigène, une infime minorité mise à part, n'a pas le droit de constituer des syndicats, ni de s'affilier aux syndicats existants», et que, par conséquent, il n'existait aucune liberté syndicale dans ces territoires, le Comité de la Liberté Syndicale du B.I.T. fait état, d'une part, des déclarations du gouvernement portugais selon lesquelles le Statut des indigènes ayant été abrogé, la population portugaise sans distinction, autrement dit celle de la métropole, comme celle des «territoires d'outre-mer», se trouve désormais tout entière soumise à une même législation politique. Rappelant, d'autre part, qu'aux termes du décret N° 39660, du 20 mai 1954, relatif à l'exercice du droit d'association et qui complète le décret N° 23050 du 23 septembre 1933, déjà cité, «tous les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques» sont autorisés, sous certaines réserves, à constituer des associations, le Comité recommandait entre autre au Conseil d'administration du B.I.T. «de demander au gouvernement portugais de bien vouloir faire savoir dans quelle mesure ... les populations indigènes des provinces d'outre-mer jouissent actuellement du droit de constituer légalement des syndicats et de s'y affilier, et si elles peuvent exercer ce droit dans la pratique» (paragraphe 88, h, v).

La réponse du gouvernement portugais, en date du 26 mars 1963, ayant confirmé sur ce point ses allégations précédentes, le Comité recommandait au Conseil d'administration du B.I.T. «de prendre note de la déclaration du gouvernement selon laquelle ... la disposition de base concernant la liberté d'association ... et les dispositions ... sur les syndicats nationaux, sont maintenant en vigueur pour tous les travailleurs des provinces portugaises d'outre-mer indépendamment de l'origine, de la race ou de la condition sociale» (69e rapport, cas N° 266, paragraphe 156).

e) Les conditions du «droit syndical»

54. Le Comité de la Liberté Syndicale qui, dans son 61e rapport, a relevé que, sous certaines réserves et conditions «tous les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques» étaient autorisés à constituer des associations (paragraphe 86), a omis d'examiner le sens exact de cette clause ambiguë.

Dans son rapport A/5160, le Comité spécial pour les territoires administrés par le

Portugal précisait que «le droit de vote serait maintenant soumis à une double condition: 1) savoir lire et écrire le portugais; 2) payer au moins 200 escudos d'impôts» (paragraphe 262).

De l'avis du Comité, «cette double condition – savoir lire et écrire, surtout le portugais, et payer au moins 200 escudos d'impôts – n'est pas de nature à étendre le droit de vote à la majorité des autochtones, d'autant que peu d'entre eux ont eu l'occasion d'apprendre à lire et à écrire le portugais. En outre, la plupart des Africains ne peuvent payer au moins 200 escudos d'impôts parce que, ou bien ils pratiquent une agriculture de subsistance, ou bien, s'ils ont un emploi, leur salaire est généralement bas» (paragraphe 263) (17).

55. Etant donné que le droit de vote est le premier, et en quelque sorte le plus élémentaire des droits civiques; que, par conséquent, ce droit est requis de tous les citoyens qui entendent constituer des associations syndicales, ce droit, de toute évidence, ne peut pas être exercé dans les territoires africains où à peu près 90 % de la population sont illettrés.

Si tel est bien le cas, sans compter que l'organisation corporative portugaise ne garantit aucunement la protection des droits des travailleurs, l'«égalité des droits» proclamée par le gouvernement portugais n'est qu'une énorme et insoutenable mystification.

Conclusions

56. Après une colonisation qui s'étend sur plus de quatre siècles et jusqu'à une époque très récente, les méthodes d'exploitation portugaise n'ont que très lentement changé:

a) le recrutement de la main-d'œuvre, et même certaines formes de travail forcé proprement dit, n'ont pas disparu, ainsi qu'en témoignent maints indices, et notamment les instructions confidentielles diffusées en contradiction avec les textes légaux;

b) parmi les diverses formes de pression et de contrainte auxquelles sont soumis les travailleurs, la fiscalité constitue l'un des éléments essentiels d'une triple exploitation: par le travail forcé, d'abord, au sens propre du mot, lorsque l'intéressé ne peut pas s'acquitter de sa contribution; par l'obligation de travailler, lorsqu'il entend payer son impôt; par la fixation légale, ou en tout cas désormais coutumière, des salaires d'après le montant de l'impôt exigé; par le recouvrement, enfin, d'une partie substantielle du maigre salaire, au titre de contribution à l'œuvre d'exploitation économique des territoires au bénéfice à peu près exclusif du Portugal;

c) les conditions sanitaires, à de rares exceptions près, sont des plus déplorables,

(17) La Commission consultative africaine de l'O.I.T. a constaté, d'après différentes enquêtes portant sur une vingtaine de pays d'Afrique, que «le revenu moyen réel des Africains (y compris la valeur de la production, toujours substantielle) ne dépasse pas de beaucoup, si toutefois il les dépasse, 100 dollars». – *Méthodes et principes de réglementation des salaires*, deuxième session de la Commission, Tananarive, avril 1962, B.I.T., Genève, 1962.

de très grandes et puissantes entreprises, couvrant de vastes territoires, n'étant dotées que de services sanitaires et médicaux rudimentaires;

d) la protection des travailleurs émigrés, à l'instigation ou avec l'aide des autorités portugaises, n'est pas assurée, ainsi qu'en témoignent les sanctions auxquelles ces émigrés sont exposés en Afrique du Sud;

e) indépendamment des véritables opérations de guerre, menées récemment et condamnées tant par l'Assemblée Générale (résolution 1819 [XVII], 18 décembre 1962) que par le Conseil de Sécurité (résolution S/5380 du 31 juillet 1963), la répression policière s'exerce avec la même violence ainsi que la pratique des sévices corporels;

f) en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs, celle-ci n'est nullement assurée par le système corporatif portugais;

g) en tout état de cause, celui-ci est absolument inapplicable dans les territoires administrés par le Portugal, du fait que seule une fraction infime de la population (beaucoup moins de dix pour cent, si l'on tient compte des seuls travailleurs et à l'exclusion des jeunes gens) est en mesure de jouir des droits civiques.

57. Tous les observateurs ont constaté unanimement, aux différentes époques, que les intentions exprimées, comme les textes législatifs promulgués, sont en contradiction flagrante avec la réalité des faits dans ces colonies. Les enquêtes récentes du Comité de la Liberté Syndicale de l'O.I.T., en 1962 et 1963; du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal, en 1962; de la Commission instituée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'O.I.T., en 1961, l'ont abondamment montré. Parlant des tentatives d'introduction de méthodes plus humaines dans ce qui restait tout de même un système d'exploitation, par des employeurs plus modernes, l'écrivain Basil Davidson, notait, en 1955, que l'ancien système de coercition est si profondément ancré que la transformation s'opère très lentement. Un lointain prédécesseur, qui parcourut ce territoire en 1904, un demi siècle avant Basil Davidson, avait découvert, trente ans après la suppression officielle de l'esclavage, annoncée en 1875, que ... la traite était toujours florissante le long de la côte de l'Angola. (18)

(18) Henry W. Nevins, *A Modern Slavery*, New York, 1906.

Novembre 1963.

Le parti communiste italien de Bordiga à Togliatti

Auteur de la meilleure analyse qui ait été tentée jusqu'à ce jour de la vie politique italienne au cours des trois années décisives qui ont suivi la première guerre mondiale (1), A. Rossi, de son vrai nom Angelo Tasca, avait été dans sa jeunesse un militant actif du mouvement ouvrier. Etudiant à Turin, il avait été l'initiateur et en quelque sorte le «maître» d'Antonio Gramsci, puis, quelques années plus tard, avec ce dernier, avec Umberto Terracini et Palmiro Togliatti, il avait créé et animé le fameux groupe de *l'Ordine Nuovo*. Enfin, il avait contribué puissamment à la fondation du parti communiste d'Italie en 1921. Minoritaire au congrès constitutif de Livourne, il avait été coopté plus tard (1923) au comité central du parti et, en 1928, nommé au Comité exécutif et au secrétariat de la 3^e Internationale à Moscou. Ce fut d'ailleurs ce qui devait l'amener presque aussitôt à se heurter à Staline. Aussi, était-il exclu du parti, l'année suivante.

Militant passionné, mais scrupuleux homme d'étude, A. Tasca avait réuni durant sa vie une documentation très importante, notamment sur le mouvement ouvrier et sur le mouvement communiste en particulier, qu'il devait céder, peu avant sa mort à Paris en 1958, à l'éditeur milanais Feltrinelli, fondateur d'un Institut d'histoire sociale qui porte son nom. Une partie de ces «archives Tasca», datant des années 1923-1924, avait été publiée aussitôt après par des amis du disparu. Puis, Feltrinelli résolut d'entreprendre le dépouillement et la publication progressive de la documentation. Il confia donc d'abord à Togliatti – ce qui n'était certes pas une garantie d'objectivité, (mais Feltrinelli avait appartenu au P.C.I. jusqu'aux événements de Budapest et était resté «homme de gauche» –) les textes relatifs aux deux années précitées qui s'étaient révélées décisives pour la formation et l'orientation définitive du P.C.I. L'ensemble fut publié avec une longue préface du chef du P.C.I. dans les «Annales» de l'Institut Feltrinelli (2), puis repris et complété par quelques autres documents puisés dans les archives du parti et réuni en volume sous le même titre par les éditions du P.C.I. (3). Le reste de la documentation fut partagé entre deux autres militants communistes chargés du même travail: l'un, Pietro Secchia, a reçu tout ce qui a trait à l'activité clandestine du P.C.I. en Italie sous le fascisme; l'autre, Giuseppe Berti, a pris en charge ce qui concerne la période 1926-1932 au cours de laquelle s'était définitivement achevée l'évolution qui avait donné au parti sa physionomie stalinienne.

Peu connu, G. Berti est pourtant un militant chevronné qui s'est distingué à plusieurs titres. Napolitain, professeur d'histoire, il avait été jusqu'à la fin de 1922

(1) *La naissance du fascisme – l'Italie de 1918 à 1922*. Gallimard, Paris, 1938.

(2) *La formazione del gruppo dirigente del Partito comunista italiano nel 1923-24 – Annali 1960*. Feltrinelli, Milan, 1961.

(3) Editori Riuniti, Rome, 1962.

l'un des plus proches disciples et collaborateurs d'Amadeo Bordiga, véritable fondateur et premier animateur du P.C.I. Ensuite, il avait rallié la tendance plus modérée d'A. Tasca et participé en qualité de représentant des jeunes au Ve Congrès de l'Internationale communiste. Pendant une dizaine d'années il avait séjourné en U.R.S.S. enseignant dans les universités. En 1938-1939, il remplaça Togliatti, devenu vice-président du Komintern, au secrétariat général du P.C.I. installé à Paris. Surpris par l'occupation allemande, il parvint à rejoindre les Etats-Unis pour ne rentrer en Italie qu'à la fin de la guerre. Ses liens familiaux – il était le gendre de G. Di Vittorio, secrétaire général de la C.G.I.L. et président de la F.S.M., mais considéré comme un communiste assez tiède –, sa modération relative et, surtout, son séjour américain le firent mettre à l'écart. On lui confia le secrétariat de l'association Italie-U.R.S.S. et il siégea deux fois à la Chambre et une au Sénat. Il n'a aujourd'hui plus aucune fonction, tout en étant encore membre du P.C.I.

Historien de profession, G. Berti a donc travaillé pendant plusieurs années sur les textes qu'il nous présente aujourd'hui (4). De tout le matériel qui lui avait été confié, il a écarté ce qui ne concernait pas directement le P.C. italien. C'est ainsi, nous dit-il, que nombre de textes d'un intérêt considérable relatifs à la «question chinoise» feront l'objet d'une publication ultérieure. Ici, ont été retenus plus d'une centaine de documents: rapports, résolutions, comptes rendus de réunions, lettres et notes diverses, le tout classé chronologiquement et groupé par ordre de questions, chaque groupe étant précédé d'une note explicative qui éclaire singulièrement le débat. Aux documents eux-mêmes, Berti ajoute ainsi son propre témoignage, qui est celui d'un des observateurs les plus directs de cette période marquée notamment, en ce qui concerne le P.C. d'Italie, par une modification de pure forme de son orientation politique – pour satisfaire en apparence aux injonctions de l'Internationale communiste – et par l'installation, qui s'avérera définitive, à la tête du parti d'une équipe dirigeante dont la caractéristique essentielle sera, jusqu'à la mort de son chef trente-cinq ans plus tard, cette souplesse, ou plutôt cette «duplicité» que Togliatti avait inaugurée précisément pendant ces années cruciales et dont le P.C.I., malgré toutes les affirmations contraires, est loin de s'être débarrassé. Enfin, et ce n'est pas là le moindre mérite du présentateur, celui-ci a fait précéder la documentation proprement dite par une longue introduction de près de deux cents pages qui constitue une précieuse mise au point historique de l'évolution de toute l'extrême gauche socialiste italienne depuis 1919, des circonstances de la création du P.C. d'Italie, puis des affrontements qui se sont déroulés au sein de celui-ci jusqu'à son IIIe congrès (janvier 1926), époque à partir de laquelle son témoignage est relayé par les documents en question.

D'entrée de jeu, G. Berti souligne les disparités qui distinguent très tôt la pensée de trois des principaux artisans de la scission de Livourne et qui les conduiront à s'opposer plus tard: Bordiga, Gramsci, Tasca. Les deux premiers rejetaient, *sans esprit de retour*, le passé du mouvement, «une tradition socialiste italienne qui était – ou leur paraissait – inactuelle et faillie et devait par conséquent être remplacée par

(4) *Annali 1966: I primi dieci anni di vita del Partito comunista italiano: Documenti inediti dell' Archivio Tasca curati e presentati da Giuseppe Berti*, 1078 pgg. Istituto Giangiacomo Feltrinelli, Feltrinelli ed. Milan, 1967.

celle qui s'était affirmée avec la révolution d'Octobre». Mais, tandis que pour Bordiga, intransigeant et, de surcroît, antiparlementaire à l'époque, «il s'agissait de revenir à cette orthodoxie marxiste que la IIe Internationale avait abandonnée au cours des dernières décennies», dès 1916, Gramsci avait condamné l'interprétation traditionnelle du marxisme qu'il jugeait «trop schématique», imprégnée de déterminisme économique, de matérialisme, de positivisme, de sorte que la révolution d'octobre devait lui apparaître comme un fait «qui bouleversait le marxisme traditionnel en y introduisant ou du moins en y valorisant un élément volontaire et libertaire, promis, selon lui, aux plus extraordinaires développements». La révolution bolchevique, écrivait-il dès novembre 1917, «est la révolution contre le *Capital* de Karl Marx. En Russie, le *Capital* de Marx était davantage le livre des bourgeois que celui des prolétaires. Il était la démonstration critique de la nécessité fatale que se constitue en Russie une classe bourgeoise, que s'ouvre une ère capitaliste, que s'y instaure une civilisation de type occidental avant que le prolétariat pût même songer à sa revanche, à ses revendications de classe, à sa révolution... La réalité a fait éclater les schémas critiques dans lesquels l'histoire de la Russie aurait dû se dérouler d'après les postulats du matérialisme historique. Les bolcheviks renient Karl Marx, affirment par le témoignage de leur action... que les postulats du matérialisme historique ne sont pas aussi inébranlables qu'on pourrait le penser... Ils ne sont pas «marxistes», voilà tout; ils n'ont pas bâti sur l'œuvre du Maître une doctrine superficielle, faite d'affirmations dogmatiques et indiscutables. Ils vivent la pensée marxiste, celle qui ne s'éteindra jamais, qui est filiation de l'idéalisme italien et allemand lesquels, chez Marx, avaient été contaminés par des incrustations positivistes et naturalistes. Et cette pensée reconnaît toujours en tant que suprême facteur de l'histoire non les faits économiques bruts, mais l'homme, les sociétés des hommes, des hommes qui se rapprochent les uns des autres, s'accordent entre eux, développent au moyen de ces contacts (civilisation) une volonté sociale, collective, comprennent les faits économiques et les jugent, les plient à leur volonté, jusqu'à ce que celle-ci devienne le moteur de l'économie, modèle la réalité objective...» (5).

Chez A. Tasca, rien de tout cela. Fondateur des jeunesses socialistes de Turin en 1909, il avait vécu dès avant le premier conflit mondial les grands mouvements revendicatifs des travailleurs de l'automobile comme de ceux des rizières piémontaises. En 1920, il était à la tête de l'Alliance coopérative turinoise, l'une des plus importantes coopératives ouvrières de l'époque en Europe; il était en outre secrétaire de la bourse du travail. Opposé au «réformisme bureaucratique», il n'en restait pas moins persuadé que la tradition ouvrière et socialiste comportait une part d'éléments valables qu'il s'agissait non de rejeter mais de transformer et de renouveler.

Ainsi, ces trois hommes représentaient-ils déjà, inconsciemment et avant la lettre, les trois tendances qui s'affronteront plus tard, successivement, au sein du futur parti. G. Berti insiste particulièrement sur l'orientation foncièrement démocratique du groupe turinois de l'*Ordine Nuovo*, dont Tasca et Gramsci avaient été les princi-

(5) Citant ce texte, G. Berti l'a daté du 5 janvier 1918. C'est en effet à cette date qu'il avait été reproduit dans le périodique de Turin *Il Grido del Popolo*. En fait, il avait paru dans l'*Avanti!* de Milan dès le 24 novembre 1917.

paux promoteurs, comme du mouvement des «Conseils ouvriers» dans lesquels on avait cru reconnaître une version particulièrement originale et adaptée aux conditions italiennes des Soviets. Lénine, on le sait, rejeta la formule et le représentant de l'I.C. en Italie avait précisé que «la révolution ne dépend pas d'une forme d'organisation mais la forme d'organisation (Soviet) est le résultat de la révolution». Autrement dit, la révolution consistait à s'emparer d'abord du pouvoir, les organes intermédiaires devant être créés après. On se souviendra qu'à cette époque (février 1920), le Parti Socialiste italien adhéraît depuis déjà un an à l'Internationale de Moscou. On peut en conclure que désormais l'intervention de celle-ci devint déterminante dans les décisions du parti et, quoiqu'il se défende de se prononcer sur ce point faute de preuves, on sent bien que Berti n'est pas éloigné de croire que la scission de janvier 1921 a été voulue et organisée sciemment par le Komintern. C'est d'ailleurs ce qui paraît ressortir également du rapport publié récemment et que Paul Levi, président du P.C. allemand, avait envoyé à Moscou après avoir assisté au congrès de Livourne, avant même que la scission eût été annoncée officiellement (6). En fait, nombre d'auteurs, dont I. Silone qui fut témoin et acteur de l'événement, pensent non sans quelque apparence de raison, que dans l'atmosphère enfiévrée de l'époque, après l'échec encore cuisant de l'occupation des usines, pendant laquelle l'impuissance des organisations ouvrières traditionnelles avait éclaté au grand jour, la scission était inévitable. Moscou, bien entendu, avait exercé une incontestable influence directe. Cependant, nous dit Berti, aussi longtemps que les archives de l'I.C. relatives à cette affaire ne pourront pas être consultées, on ne saura pas si, dans le cas de l'Italie, le Komintern avait voulu provoquer délibérément une scission minoritaire ou bien s'il estimait que puisqu'en France la création du parti communiste avait emporté, outre les suffrages de la «gauche», ceux du «centre» et même d'une partie de la «droite» naguère «jusqu'aboutiste» et «social-patriote», il n'y avait aucune raison de douter que le parti italien, qui avait donné des gages de pacifisme au cours du conflit mondial, adhéré à la IIIe Internationale et était dominé par la gauche «maximaliste» de Serrati, ne parviendrait à éliminer la droite réformiste pour se transformer enfin en parti véritablement révolutionnaire.

Quoi qu'il en soit, Lénine pensait alors que le socialisme n'avait aucune chance de voir le jour en Russie si la révolution n'avait pas pu triompher au moins dans quelques pays de l'Europe occidentale et c'est pourquoi Moscou était pressé d'aboutir. En réalité, nous dit Berti, on parvint à créer dans le mouvement ouvrier mondial «l'une des situations plus dramatiques, confuses et complexes de toute son histoire». En Italie, en 1921-1922, alors que le mouvement ouvrier aurait dû mobiliser ses énergies contre le fascisme, on organisa la lutte contre le P.S.I., tandis que celui-ci, déchiré par ses dissensions intérieures, s'opposait au P.C.I. Il en était de même dans les autres pays. On aboutit donc à un résultat auquel Moscou «ne s'attendait probablement pas: au lieu de provoquer un processus analogue au rapide déplacement des masses de la période février-octobre 1917 en Russie, des positions mencheviques et socialistes révolutionnaires aux positions bolcheviques, la scission du mouvement ouvrier déplaça l'objectif: la lutte révolution-

(6) *The Comintern: historical highlights*, edited by B. Lazitch and M. Drachkovitch, P. Praeger, New York, 1966.

naire que le prolétariat européen aurait dû mener contre sa propre bourgeoisie devint ainsi *lutte intérieure des différents groupes du mouvement ouvrier l'un contre l'autre* (souligné par l'auteur).

Après les revers du mouvement spartakiste, de la révolution en Hongrie et en Bavière et, surtout, de l'Armée rouge à Varsovie, le III^e congrès mondial de l'I.C. (juin-juillet 1921) avait renversé la vapeur, renonçant à la «tactique de l'offensive», préconisant la conquête de la majorité du prolétariat et de ses alliés paysans et petits-bourgeois des villes et des campagnes. Cela signifiait que l'on souhaitait un rapprochement avec la social-démocratie pouvant aller jusqu'à l'alliance électorale, ce qui devait se vérifier, en effet, deux ans plus tard en Allemagne avec la création de gouvernements de coalition en Thuringe et en Saxe. Mais à l'époque, en Italie, à six mois de la scission, les suggestions de l'I.C. s'avéraient singulièrement peu réalistes. Dominée par l'extrémiste Bordiga, la direction du P.C.I. (mais il en était de même en Allemagne et en France) s'opposait farouchement à tout rapprochement avec le P.S.I. Ce rapprochement était préconisé et soutenu par la minorité de «droite», Tasca-Graziadei, qui visait à détacher du P.S.I. la tendance encore majoritaire représentée par Serrati. L'I.C. songea donc à utiliser les minoritaires contre l'intransigeant Bordiga avec qui les rapports s'étaient rapidement détériorés. Cependant, au IV^e congrès de l'I.C. (novembre 1922), où les directives de l'année précédente avaient été précisées et l'on était allé jusqu'à envisager la révision des statuts de l'organisation, Zinoviev, en l'absence de Lénine, déjà malade, avait présenté une interprétation, toute particulière du «front unique», arme à double tranchant destinée à frapper autant la bourgeoisie que le prétendu allié social-démocrate. C'était d'ailleurs, avant la lettre, la tactique qu'appliquait le P.C.I. Mais, pour l'heure, en attendant que la nouvelle orientation soit confirmée par le Ve congrès, la doctrine officielle restait celle qui avait été définie par le III^e congrès. Écrivant au même Zinoviev, en avril 1923, Humbert-Droz, qui venait d'assister au congrès du P.C.I., celui-ci ayant rompu avec les réformistes, signalait qu'en ce qui concerne le P.C.I. «la discipline formelle du parti à l'égard des discussions de l'Internationale est en réalité un sabotage des décisions... la direction s'efforce d'éliminer l'opposition qui est d'accord avec nous». En effet, Gramsci lui-même en était venu à considérer que la tendance Tasca entendait «liquider le communisme en Italie pour ramener notre jeune mouvement dans l'ornière traditionnelle». Mais il estimait également que compte tenu du conflit qui opposait ouvertement Bordiga à l'I.C. il fallait se séparer d'abord du *leader* extrémiste pour tenter l'approche du parti «maximaliste». Il était cependant déjà trop tard puisque le XX^e congrès du P.S.I., à l'initiative d'un «Comité de défense socialiste» (Nenni-Vella), avait entre temps rejeté la fusion. Et c'est ce qui avait incité l'I.C. à intervenir pour désigner d'autorité à la tête du P.C.I. un nouveau Comité exécutif d'où Bordiga, d'ailleurs incarcéré à l'époque, était exclu et comprenant avec les majoritaires tels que Togliatti, des représentants de la «droite», dont Tasca. C'était donc là la première, flagrante intervention directe de Moscou dans les affaires du P.C.I., facilitée du fait que la plupart des militants en vue (entre autres Bordiga) avaient été arrêtés ou s'étaient réfugiés à l'étranger (dont Gramsci). Cette intervention ne sera pas la seule, et l'ingérence, en fonction des conflits qui déchiraient déjà le P.C.U.S. et qui se répercutaient dans l'I.C., deviendra paralysante pour les partis affiliés. Il n'est pas possible de suivre le déroulement extrêmement rapide des événements

qui marquent cette première période. Tout au plus peut-on résumer avec Berti ce qu'a été l'attitude des principaux personnages qui décidèrent pratiquement de l'orientation du parti. Gramsci, d'abord, parti d'une conception négatrice et nihiliste par rapport au passé socialiste, mais profondément démocratique et qui s'exprimait à travers la doctrine des Conseils ouvriers, a été entraîné, dans l'atmosphère surchauffée des années 1920-1923, sur les positions extrémistes de Bordiga; il reviendra progressivement, à partir de 1923, vers ses idées premières, s'efforçant de les adapter et de les insérer dans la ligne de l'I.C. Sa fameuse lettre mettant en garde Moscou contre les tendances autoritaires du P.C.U.S., dont Berti nous donne le texte intégral amplement commenté, en est un témoignage, montrant en même temps que le doute se glissait dans son esprit. Son évolution était d'ailleurs presque achevée, lorsqu'il fut arrêté à la fin de 1926. Bordiga, mis en minorité en janvier 1926, refusa de se plier à la discipline intérieure, abandonna bientôt toute activité militante et finit par être expulsé du parti quatre ans plus tard. Togliatti, miraculeusement échappé à la police, secrétaire intérimaire depuis la destitution de Bordiga par l'I.C., fut confirmé à son poste lors de l'arrestation de Gramsci. Il ne devait pratiquement plus le quitter jusqu'à sa mort en 1964. Tasca, enfin, soutenu par Moscou, mais violemment combattu par les «centristes» (Gramsci d'abord, mais surtout Togliatti) pour avoir préconisé la fusion avec le P.S.I., subit une éclipse temporaire pour reprendre, à partir de 1926, une collaboration active avec la direction du parti et ce jusqu'à la fin de 1928 qui marquera fâcheusement la conclusion de son expérience.

Les documents qui sont présentés à partir de 1926 éclairent essentiellement une série de problèmes qui se rattachent presque tous directement à la lutte pour le pouvoir engagée par Staline au sein du P.C.U.S.: «bolchevisation» des partis communistes; lutte contre le trotskysme, lequel deviendra peu après «l'opposition trotskyste-zinoviéviste»; «question chinoise» et, surtout, «question allemande» laquelle avait été posée à la suite d'une banale affaire d'escroquerie où était impliqué un fonctionnaire du P.C. allemand que crut devoir couvrir Thaelmann, l'homme de Staline, et que de ce fait, la fraction de droite, Brandler-Thalheimer et autres, avait fait exclure de la direction du parti. C'est pourquoi la question dépassait de très loin l'épisode banal en soi. Staline qui, après avoir fait expulser Trotsky et Zinoviev, s'appropriait à engager la lutte contre la «droite» boukharinienne, exigea le retour de Thaelmann à son poste et le désaveu explicite de la décision du comité central du P.C. allemand. Cela se passait au lendemain du VI^e congrès de l'I.C. qui avait entre autre engagé les sections affiliées à «une plus grande vie politique intérieure fondée sur une plus large démocratie dans le parti». Seuls Manouïlsky, Bela Kun et Humbert-Droz protestèrent contre la décision imposée par Staline. Mais les deux premiers se retractèrent aussitôt; Humbert-Droz crut devoir insister dans son opposition au cours d'une réunion du secrétariat de l'I.C. et fut de ce fait violemment attaqué par Staline. Quant à Tasca, qui venait d'être nommé au comité exécutif en remplacement de Bordiga et au secrétariat du Komintern, il s'abstint mais réclama, sans succès, une enquête sur le fond de l'affaire. Il s'agissait bien de cela! Staline, interprétant à sa façon les thèses du VI^e congrès avait accentué le brusque coup de barre à gauche: lutte contre les koulaks, contre la social-démocratie et, conséquence essentielle, contre les tendances «conciliatrices» au sein du

Komintern. Cela visait évidemment Boukharine, mais Tasca, qui avait combattu à son tour ces positions et, selon le mot de Kuusinen n'avait pas «appris la langue russe», était visé par la même occasion. Conscient que sa position devenait intenable, il réclama avec insistance son remplacement, quoiqu'il fut persuadé d'interpréter correctement le point de vue du secrétariat du P.C.I. qu'il informait régulièrement de l'évolution de la situation. Une lettre personnelle et «non officielle» de Togliatti, datée du 17 décembre 1928, l'assurait d'ailleurs que «concernant ton attitude, nous sommes d'accord dans les grandes lignes». Quelques jours plus tard, au Praesidium de l'I.C., Staline se déclina contre lui, l'accusant d'«opportunisme poltron». Une nouvelle lettre, «officielle» cette fois, de Togliatti, en date du 27 décembre, l'informait de sa disgrâce.

On n'en sera guère surpris. Quelques mois plus tôt, parlant au VI^e congrès de l'I.C., le même Togliatti avait pu affirmer: «Si nous considérons ce qu'étaient les centres dirigeants de nos partis à l'époque du Ve congrès et nous les comparons aux centres dirigeants actuels, nous constatons qu'à peu près aucun, au cours de cette période, n'a résisté. Un seul a probablement résisté: le centre dirigeant du parti communiste italien.» Il ne faut pas se dissimuler, commente Berti, qu'à cet effet, le centre dirigeant du P.C.I., «fut contraint de payer à plusieurs reprises un prix fort élevé, un prix qui toutefois valait la peine d'être payé si l'on voulait sauver ce qui pouvait être sauvé». On ne saurait mieux dire que seule la «duplicité», devenue pratique courante, a permis en effet à l'équipe dirigeante de survivre et de garder solidement en mains les rênes du parti. Ceux qui ont oublié ce précepte ont chèrement payé. Tasca, pour sa part, fut sommé de se justifier et de désavouer ses affirmations imprudentes. Il rédigea un rapport-fléuve de quelque 300 pages dactylographiées qui portait pour l'essentiel sur les questions controversées: la question allemande et les problèmes de la construction socialiste en Russie. Mais il refusa catégoriquement de se déjuger, ce qui lui valut l'expulsion.

Connu dans ses grandes lignes avant même sa parution, le contenu du volume a suscité dans le P.C.I. des polémiques assez vives pour émouvoir les dirigeants actuels du parti. Aussi, ceux-ci s'empressèrent-ils de passer à la contre-attaque. C'est Giorgio Amendola, réputé le plus «libéral» d'entre eux qui fut chargé de la «contestation indispensable» des documents Tasca comme, par la même occasion, de répliquer à Berti. Il l'a fait dans deux longs articles (cinq pages de texte serré format «tabloïd») parus dans l'hebdomadaire du P.C.I. (7).

Il est navrant de constater que, quant au fond, les textes d'Amendola n'apportent aucune rectification véritablement sérieuse. Les affirmations quant à «l'autonomie effective du P.C.I.», aux «sacrifices consentis» et aux «résultats d'un juste choix» ne tiennent pas lieu d'arguments. Pas plus d'ailleurs que le long et haineux réquisitoire contre Tasca qui, en prenant copie de documents confidentiels aurait violé une «règle morale» propre aux militants communistes, et l'accusant finalement d'avoir trahi le mouvement ouvrier par sa collaboration en France, pendant l'occupation allemande, avec le gouvernement de Vichy. Berti n'est d'ailleurs pas épargné: sa présentation des textes est «non objective», «réticente» et «unilatérale»; son passé

(7) *Rinascita*, Nos. 9 et 10, des 3 et 10 mars 1967.

«bordiguiste» est évoqué en détail et, bien entendu, dénoncé comme la cause d'une vision déformée des faits.

Il a fallu deux mois pour que *Rinascita* (5 mai) consente à publier une mise au point de Berti. Encore sa lettre a-t-elle été amputée de toute une première partie dans laquelle sont réaffirmés les devoirs et les droits de l'historien à l'objectivité dans son travail d'analyse et de recherche. Le reste est un exposé en huit points dans lequel, très posément et dignement, l'auteur souligne que : 1) il n'y a eu aucun «choix» de documents, contrairement à ce qu'avait insinué Amendola; tout ce qui figurait dans les dossiers sur les questions examinées a été publié; 2) la partie concernant le travail clandestin du P.C.I. ne relevait pas de sa compétence; 3) il est heureux que des militants révolutionnaires aient conservé des archives; sans compter Marx et Engels, les «révolutionnaires-archivistes» qu'Amendola veut mettre au pilori, se chiffrent par dizaines. C'est grâce à eux que l'on a pu tirer au clair bien des points d'histoire; 4) le «cas» personnel de Berti est expliqué, preuves à l'appui et tout à l'honneur de l'intéressé; 5-6-7) de même pour différentes questions touchant à la vie intérieure du P.C.I. dont l'analyse d'Amendola présentait une interprétation déformée; 8) sur l'attitude de Tasca pendant l'occupation de la France, les documents examinés, qui ne vont pas au-delà de l'année 1942, ne permettent aucune appréciation. Néanmoins, le «cas» Tasca a été jugé par un tribunal français lequel a condamné *l'Humanité* qui l'avait accusé et qui, par suite, s'est retractée. «J'ai assisté à trop de procès atroces, écrit Berti, croyant en toute bonne foi à des accusations effrayantes... pour n'avoir pas appris que dans des cas semblables mieux vaut pécher par défaut que par excès de zèle.»

Amendola, invité à répliquer par la direction de l'hebdomadaire, reconnaît non sans lassitude qu'«une queue polémique dans laquelle on finit par se répéter» n'a pas beaucoup de sens. Mais, telle est la logique du parti: toute recherche susceptible de porter atteinte aux mythes établis est un délit et doit être dénoncée comme tel. Nous sommes évidemment loin de la légende, complaisamment répandue jusque dans les milieux les plus avertis, selon laquelle le parti communiste italien se distinguerait par son libéralisme et son indépendance. Un certain assouplissement est certes sensible dans des questions marginales, telles que les problèmes culturels; c'est là en quelque sorte la rançon de l'influence qu'exerce le P.C.I. dans les milieux intellectuels et dont on fait grand cas. Mais cela exclut absolument toute question de fond (8). Dans le domaine culturel, la «libéralisation» suit un cours apparemment incohérent avec des accès de hardiesse et des brusques retours, sorte de *stop and go* consistant à lâcher du lest dans certaines circonstances, . . . , quand on ne peut pas faire autrement (Vittorini Calvino), pour reprendre les choses en main à la première occasion. Mais, dans tout cela, l'histoire du parti reste un sujet «tabou». Les travaux sur la pensée de Gramsci ne doivent pas faire illusion: il s'agit dans ce cas de doctrine et il ne faut pas oublier que l'initiative en revient à des chercheurs étrangers au parti. Chaque fois qu'il s'est agi de faits mettant en cause l'histoire proprement dite, n'ont jamais été admises que les recherches et les inter-

(8) Notamment en politique étrangère: Budapest, crise de Cuba, tentatives de subversion en Afrique et Amérique Latine, conflit sino-soviétique, Viet-Nam, crise du Moyen-Orient, les communistes italiens ont épousé invariablement les thèses soviétiques.

prétations que le parti pouvait contrôler. Dans son commentaire aux documents cités, Berti relève plusieurs inexactitudes et omissions dans le livre de Togliatti sur «la formation du groupe dirigeant». Certaines sont sans doute vénielles, mais on sent bien, même si Berti ne le précise pas, que d'autres sont voulues. Que ce dernier ait accepté d'assumer la responsabilité de mettre en ordre et de commenter en toute indépendance une telle masse de documents essentiels pour la connaissance de la période la plus tourmentée du P.C.I. est en soi un fait encore inédit, impardonnable pour un militant communiste et qui explique la hargne avec laquelle son travail a été accueilli par les siens. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que, en dépit d'un point de vue qui reste malgré tout quelque peu entaché d'esprit partisan et de quelques imperfections (un index par matières, sinon peut-être des noms – ce qui aurait été évidemment un très gros travail – aurait notamment été utile), nous ne pouvons que saluer son courageux effort et féliciter l'éditeur.

P.B.

La crise de la jeunesse

C'est sans doute l'un des aspects les plus évidents d'une crise des civilisations traditionnelles, qui frappe plus particulièrement les sociétés industrielles de type occidental, mais n'épargne pas les autres. Extrapolant beaucoup, on a d'ailleurs soutenu que les sociétés avancées sont atteintes elles-mêmes par un phénomène de «décolonisation», extérieure et intérieure.

La crise est due essentiellement au progrès technologique et technique particulièrement accélérés depuis vingt ans, dont les conséquences exercent entre elles une action réciproque qui en multiplie les effets. Ces conséquences sont essentiellement :

- mobilisation d'une part croissante des classes actives au service de la production industrielle;

- développement démographique, grâce aux mesures sociales et prophylactiques;
- concentration de la population dans les centres urbains, plus souvent dans des quartiers périphériques hâtivement bâtis et mal adaptés à accueillir les nouvelles couches «déracinées»;

- satisfaction relativement aisée des besoins primaires; création d'une multitude de besoins nouveaux, souvent futiles, dont une partie seulement est accessible aux nouvelles catégories sociales, particulièrement aux jeunes, développant chez les uns et les autres un sentiment de frustration;

- «émancipation» des couches les moins évoluées et «nivellement culturel», par: l'accession aux nouveaux biens de consommation, l'établissement de nouveaux rapports sociaux, l'action des moyens d'information et de communication de masse.

Sous l'effet des mutations, les *institutions traditionnelles* sont atteintes. En premier lieu l'institution familiale et, plus généralement le système d'éducation de type autoritaire qui s'y rattache.

Déconcertés eux-mêmes par un monde en pleine évolution, les adultes s'avèrent le plus souvent inaptes à jouer leur rôle d'initiateurs et d'éducateurs. Leur autorité, souvent velléitaire, est aisément mise en échec par les sollicitations extérieures, auxquelles les jeunes n'ont aucune raison de résister, dès lors qu'ils disposent de moyens que ne connaissaient pas leurs aînés (en France, on estime, selon les sources, que les jeunes disposent de 2 à 5 milliards d'argent de poche par an) et que, d'autre part, ceux-ci s'y abandonnent eux-mêmes ouvertement.

Ce qui précède devrait suffire, semble-t-il, à expliquer les difficultés d'adaptation de la jeunesse actuelle à une société extrêmement mouvante. Non encore consciente de ses aspirations réelles, elle se manifeste par une action essentiellement négative. Vers le milieu des années 50, les indices en deviennent évidents. L'un des plus classiques est l'augmentation spectaculaire de la *délinquance juvénile*: 106 %, de 1954 à 1959, aux U.S.A.; 75 %, de 1957 à 1959, en Angleterre; en France, elle atteint 15 % en trois ans, de 1955 à 1958, et, par rapport à la délinquance générale, elle passe de 5 % à 9,4 % entre 1955 et 1959.

Entre autres phénomènes nouveaux, l'apparition spontanée et épisodique de «bandes» donne lieu à des explosions, sans motif apparent: à Stockholm, le 31 déc. 1956, 5000 jeunes envahissent la rue principale renversant et brisant tout sur leur passage. Plus récemment (Pâques et Pentecôte 1964), en Angleterre, des bandes de jeunes («mods» et «rockers») se livrent à des actes de vandalisme, harcèlent la population et s'opposent entre elles en de véritables batailles rangées. En France, les «blousons noirs» apparaissent vers 1959: quoique inquiétante, leur activité n'atteint pas un degré de violence comparable à celui des bandes des autres pays. Cependant, des rassemblements de jeunes, à l'occasion de spectacles spécialement conçus pour eux (séances de «rock and roll» au Palais des Sports et place de la Nation, à Paris, ce dernier réunissant quelque 150 000 jeunes en 1963) donnent lieu à des manifestations de violence collective et l'on s'efforcera d'éviter leur renouvellement.

Mais c'est aux Etats-Unis que le phénomène est le plus impressionnant et le plus varié. Le film «West Side Story» a montré un aspect des heurts des bandes rivales dans les quartiers pauvres des grandes villes américaines. Dans «Le Blanc-Nègre» (Esprit, 2-1958), Norman Mailer a tenté une analyse du phénomène «hipster», qui comprend notamment le «beatnik», artiste ou intellectuel, souvent violent, «rebelle sans cause, agitateur sans slogans, révolutionnaire sans programme», dont la révolte ne s'exprime encore qu'individuellement ou par groupes d'«initiés». A l'opposé, le «hippy» est pacifique, fraternel, agit en groupe. Son slogan est «Amour» et A. Toynbee a pu le comparer aux mystiques du moyen âge, eux-mêmes en rupture avec la société de leur temps (Figaro Litt. 19.6.67 et 15.1.68). D'origine plus récente, le «yippy» préconise et pratique l'action violente dans un *but politique* précis (contre la guerre du Vietnam et, plus généralement, contre la société capitaliste, reprenant les slogans castristes ou maoïstes).

Action politique et mouvements d'étudiants

Si les sondages récents montrent, en particulier chez les jeunes (rapport Missoffe), une indifférence générale à l'égard des questions politiques, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont tout naturellement attirés vers l'action directe dans les périodes d'agitation. Il est également naturel que les étudiants, élément le plus évolué de la jeunesse, soient au premier rang, en deviennent parfois les promoteurs.

Au cours des dernières années c'est d'abord:

– En *Europe de l'Est* que, après la mort de Staline (1953), le processus de «destalinisation» entraîne un trouble profond. Là où des émeutes éclatent, les jeunes, les étudiants en particulier, sont au premier rang (Poznan, juin 1956; Budapest, octobre 1956). En Pologne, où l'agitation se poursuit pendant plus d'un an, les étudiants constituent l'élément moteur du mouvement qui aboutit à la mise en place du gouvernement «libéral» de Gomulka, qu'ils contesteront d'ailleurs, sans succès, par la suite.

A la même époque, la presse d'U.R.S.S. et de Tchécoslovaquie signale les interventions «démagogiques» de certains éléments dans les réunions universitaires et chez les jeunes du Komsomol. A Prague et à Bratislava des résolutions «hostiles au parti et au régime» sont votées dans les facultés (janvier et juin 1956).

En 1967 et au printemps 1968, l'agitation reprend en Tchécoslovaquie, préludant à l'accélération du mouvement de libéralisation. Elle prend parfois des formes inattendues, tel cet «happening» organisé le 21 juin à travers les rues de Prague par une centaine de jeunes et qui se termine par l'arrestation des participants. En novembre, toujours à Prague, «énorme» manifestation d'étudiants protestant contre les conditions de logement dans les locaux qui leur sont assignés. En Pologne (mars 1968), nouvelle agitation à la suite de l'interdiction d'une pièce de Mickiewicz au théâtre de Varsovie. Et ce sont encore les jeunes qui manifesteront en masse lors de l'occupation soviétique de la Tchécoslovaquie.

– En *Asie*, notamment au Japon, «Zengakuren», mouvement d'étudiants et de jeunes ouvriers est à l'origine de l'agitation contre la hausse des frais de scolarité qui s'est poursuivie de 1956 à 1958 pour aboutir à de sérieux incidents. Depuis lors, cette organisation, que les communistes s'efforcent de contrôler, s'est spécialisée dans l'agitation anti-américaine: en 1959, elle a réuni 12 000 manifestants devant la Diète de Tokyo pour protester contre le renouvellement du traité de sécurité avec les U.S.A.; en 1961 et 1968, elle a été à l'origine de violents incidents au cours de manifestations contre les U.S.A.

En Inde (Benares, New Delhi, Madras notamment), fin 1967, violents affrontements avec la police de jeunes manifestants, dont un grand nombre de jeunes filles, protestant contre l'enseignement de l'hindi en remplacement de l'anglais.

– Enfin, en Chine (1966) le mouvement des «gardes rouges», promoteur de la «révolution culturelle», né dans les universités, a été encouragé et exploité par le pouvoir central.

– *Au Proche- et Moyen-Orient et en Afrique*: Au Liban, à l'Université et à l'Académie des Beaux-Arts de Beyrouth, créées en 1953 dans des locaux et avec du matériel de fortune, les étudiants désertent les cours successivement en 1963 et en 1965; la dernière grève, décidée par les enseignants, a entraîné étudiants universitaires et lycéens et s'est poursuivie jusqu'au printemps 1966.

En Turquie, en 1960, des révoltes d'étudiants à Istamboul et Ankara entraînent la chute du gouvernement et la prise du pouvoir par l'armée. En 1967, tentative d'agitation chez les étudiants pour le retrait de la Turquie de l'O.T.A.N.

En Egypte, agitation estudiantine après la «guerre des six jours», au Caire, à Alexandrie, à Assiout contre les responsables de la défaite (février 1968). D'autre

part, les étudiants du Caire réclament la liberté d'opinion et de presse et un Parlement «libre et représentatif» (mars 1968).

En Tunisie, émeutes anti-Israéliennes provoquées par les étudiants.

En Algérie, en février 1968, grève générale à Alger et à Oran, contre la réorganisation de l'Association des étudiants, que les intéressés avaient interprété comme une tentative de main-mise gouvernementale. L'Université est fermée et occupée par la police, ce qui détermine les enseignants à se solidariser avec le mouvement.

Au Maroc, février 1968, grève contre l'organisation de l'enseignement technique, qui interdit aux élèves l'accès à l'enseignement supérieur.

Au Sénégal, en 1964, agitation anti-gouvernementale entretenue à l'Université de Dakar; des troubles entraînent la dissolution de l'organisation estudiantine, l'Union générale des étudiants de l'Afrique occidentale, qui groupe les étudiants sans distinction de nationalité. Son remplacement par une association d'inspiration gouvernementale n'a pas de succès. Deux nouvelles organisations surgissent (Union démocratique des étudiants sénégalais, à recrutement national; Union des étudiants de Dakar, groupant indifféremment Sénégalais et autres ressortissants). Leur représentativité n'ayant pas été reconnue, une grève des cours éclate en janvier 1967. En mai 1968, grève illimitée des cours et boycottage des examens, en protestation contre le «fractionnement des bourses» (création de demi-bourses pour certains étudiants et réduction des bourses normales: 10 mois au lieu de 12). La grève s'étend au lycées. L'Université est fermée. A l'imitation de ce qui se passe en France, les syndicats ouvriers proclament à leur tour la grève. Une réforme de l'enseignement est enfin décidée qui transforme l'université «française» en université «sénégalaise», ce qui aura pour effet d'éloigner une partie au moins des étudiants des autres pays francophones.

— *En Amérique Latine*: Les étudiants sont les protagonistes des troubles dans la plupart des capitales.

Leur révolte se rattache à un précédent vieux d'un demi-siècle (message de Cordoba «aux hommes libres de l'Amérique du Sud»). Là encore, le progrès technique et la prospérité relative dont avait bénéficié notamment l'Argentine au cours de la première guerre mondiale, avaient entraîné un accroissement des effectifs des universités, fréquentées jusqu'alors par l'aristocratie créole. En juin 1918, après avoir expulsé le recteur et occupé l'université pendant plus de deux mois, les étudiants de Cordoba, petit centre provincial de l'intérieur, avaient publié le manifeste proclamant la «révolution copernicienne» et supprimant le «droit divin du professeur». Celui-ci sera désormais élu par les élèves. L'assistance aux cours sera libre, donc ouverte aux étudiants pauvres. Des chaires libres seront créées où enseigneront des professeurs d'origine non universitaire. L'enseignement sera ainsi renouvelé et modernisé, débarrassé de la scholastique médiévale et de la sujétion aux cultures étrangères; il assurera «l'émancipation intellectuelle à l'égard du colonialisme mental».

L'idée de *participation* est l'un des principes fondamentaux de la réforme: la «république étudiante sera gouvernée par des représentants des étudiants, des professeurs et des assistants.

Autre principe: l'*autonomie*. L'université sera libre de décider de son enseignement, tout en étant financée par l'Etat.

La réforme devra en outre aboutir à une *transformation de la société*, à une «société latino-américaine plus juste et à une liberté plus réelle». C'est pourquoi le manifeste s'élève, déjà, contre l'«hégémonie» nord-américaine et préconise une Amérique latine unie.

L'appel avait été entendu et l'esprit de réforme avait gagné rapidement la plupart des universités d'Amérique latine: en dix ans, de 1920 à 1930, la transformation avait été accomplie. Puis, avec la crise économique de 1929, bon nombre de gouvernements libéraux et réformistes avaient dû céder la place aux dictatures militaires.

De nouvelles aspirations réformistes nées du climat de l'après-guerre, la révolution cubaine et les diverses tentatives de subversion, ont rallumé l'agitation, multiplié les incidents au cours des dernières années, et ce d'autant plus que là encore, toutes proportions gardées, la masse des étudiants continue de croître et que, d'autre part, certains éléments sont en liaison avec des guérilleros ou participent même à leurs opérations.

Les incidents les plus graves ont eu lieu en Uruguay. Une crise économique sérieuse ouvre le processus classique: mesures restrictives, vague de grèves pendant tout l'été 1968. En septembre, à Montevideo, des manifestations conduites par des étudiants donnent lieu à des affrontements avec la police: deux morts, nombreux blessés.

Au Mexique, le plus avancé des pays latino-américains, l'agitation estudiantine puise à son tour ses motivations réelles dans l'arrière-plan économique. Elle avait débuté en juillet 1968 pour des questions corporatives, mais avait dégénéré rapidement, provoquant des désordres violents. Le 26 juillet, anniversaire de la révolution cubaine, une manifestation de masse prend un tour nettement politique: il y a plusieurs morts. Depuis lors, les bagarres se succèdent jusqu'au début d'octobre, où une véritable bataille s'engage qui fait une vingtaine de morts (chiffres officiels). Malgré une pause motivée par les Jeux Olympiques, une grave crise politique latente menace d'éclater à tout moment.

Aux Etats-Unis: Alors que la révolte des étudiants des pays en voie de développement (y compris d'ailleurs les pays européens) peut s'expliquer par l'accroissement et les aspirations des nouvelles classes moyennes se heurtant à des structures insuffisantes ou périmées, aux U.S.A. les motivations fondamentales paraissent autres, quoique là aussi la poussée des nouvelles classes se vérifie également.

Des enquêtes récentes montrent que 43 % des jeunes américains font des études supérieures. Voilà une quinzaine d'années, la proportion d'*enfants de travailleurs manuels* parmi les étudiants universitaires atteignait déjà 31 %.

Si sur les quelque 2000 établissements universitaires ou d'enseignement supérieur la plupart sont d'origine privée et les frais d'études y sont élevés, la plupart des Etats fédérés ont créé une Université publique où les *frais sont réduits ou même supprimés*. En outre, un système de bourses confortables, privées ou publiques, ouvre l'accès aux études.

Les Universités ou collèges supérieurs sont *autonomes*, autrement dit libres d'adopter leur programme. Ils ne sont soumis à aucun contrôle public, mais à celui d'associations privées créées notamment par les employeurs éventuels.

Le *système d'enseignement* est rarement du type magistral. Un *dialogue* constant est

engagé entre l'enseignant et un groupe limité d'élèves. Quant aux *examens*, ils constituent une dernière «vérification des connaissances» plutôt qu'une sanction de fin d'études, le jugement étant fondé en fait sur le travail fourni et les résultats obtenus en fin d'année.

Enfin, la *participation* des étudiants à l'administration est réalisée, d'abord par le dialogue en cours d'études qui permet éventuellement de mieux ajuster les programmes, ensuite par la participation à l'amélioration des conditions matérielles, au maintien de l'ordre et de la discipline.

Ainsi, l'étudiant américain est le *plus riche* et le *plus libre* du monde.

Sa révolte semble répondre à l'*origine* à une double motivation :

- une *participation plus large*, touchant à la gestion même des établissements, dans un but qui semble alors encore mal défini ;

- une *remise en cause* de l'enseignement lui-même, jugé trop exclusivement utilitaire (il forme davantage le spécialiste que l'homme) au profit d'une société d'un type déterminé.

Il semble difficile de démêler si ces deux motivations fondamentales ont précédé la contestation de la société «opulente» ou bien l'inverse.

Quoi qu'il en soit, dans certaines universités, les étudiants sont allés jusqu'à fonder des «*contre-universités*» où sont traités certains problèmes qu'ils jugent importants et non inscrits ou exclus du programme. Ainsi, à Berkeley, en 1966, le contrat d'un membre du corps enseignant n'ayant pas été renouvelé pour des raisons inconnues, les organisations d'étudiants lui ont demandé de poursuivre ses cours à leurs frais. Il s'agit là d'une activité constructive, mais le plus souvent l'inquiétude des jeunes se traduit par l'agitation pure, qui se transforme bien vite en agitation politique.

Les *méthodes d'action* utilisées sont de deux ordres :

- le *teach-in*, qui consiste à expliquer, commenter et débattre ensemble sur les lieux de l'action (école et, plus tard, rue). Il s'agit en somme d'une action de propagande dans laquelle le «public» est invité à jouer un rôle actif ;

- le *sit-in*, action proprement dite, passive, mais dont l'efficacité consiste en l'occupation physique du lieu où elle se déroule (école ou rue).

Ce type d'action est devenu de plus en plus fréquent et est à l'origine des multiples incidents des dernières années.

C'est qu'entre temps aux motifs originels sont venus s'en ajouter d'autres mieux définis, sociaux et politiques : la *lutte anti-raciste* et l'action contre la guerre, notamment *contre la guerre du Vietnam*.

En 1962, lors d'une rencontre entre les «Etudiants pour une société démocratique» les participants lancent un manifeste dit «Déclaration de Port-Huron». La question raciale y est évoquée de même que la menace de la «Bombe», mais il ne s'agit encore que d'une protestation anodine. L'accent est mis sur le «vide de la vie» et l'apathie générale. «Notre travail est orienté par le sentiment que nous pouvons être la dernière génération à expérimenter ce que c'est que de vivre. Mais nous sommes une minorité, car la grande majorité de notre peuple considère les équilibres provisoires de notre société et du monde lui-même comme participant à une fonction éternelle... Nous sommes pénétrés de l'urgence de notre temps tandis que le message de notre société est qu'il n'y a aucune autre alternative au présent.» La participation des étudiants à la campagne anti-raciste a commencé effectivement au cours de la campagne électorale de 1964, lorsque les partisans du candidat ré-

publicain, le «ségrégationniste» Goldwater, accusent les «intégrationnistes» de débaucher les étudiants de l'université de Berkeley. En fait, quelques mois plus tard, ceux-ci participeront effectivement à la création d'un comité anti-ségrégationniste et à l'organisation de manifestations qui donnent lieu aux premiers incidents violents. Désormais, la lutte anti-raciste deviendra l'un des motifs majeurs de l'agitation estudiantine.

Depuis le début de 1967, l'opposition à la guerre du Vietnam joue également un rôle considérable dans les contestations et révoltes des étudiants et des jeunes: «marche de la paix» (15 avril 1967), «siège» du Pentagone (21 novembre 1967), campagne pour l'insoumission.

Il reste que le phénomène est le fait d'une minorité sans grande signification. Les intéressés eux-mêmes en ont conscience. Les rédacteurs de la «Déclaration de Port-Huron» ont noté que «les institutions dominantes sont suffisamment complexes pour émietter les critiques; et suffisamment enracinées pour dissiper rapidement ou rejeter les protestations ou les volontés de réforme, limitant ainsi les initiatives humaines».

Les mouvements de jeunes et d'étudiants en Europe

Apparemment inspiré des activités «hippies», mais prenant l'allure d'un groupement d'action organisé, le mouvement *provo* est né au début des années 60 à Amsterdam. Son programme, politique et social, propose: l'abolition de la monarchie (le prince Bernard de Lippe, ancien nazi, est la cible d'une certaine agitation), l'interdiction de la bombe atomique, la réforme de la police (qui devrait jouer essentiellement un rôle d'assistance sociale), la réforme urbaine (assainissement des villes par l'interdiction de circulation des véhicules à moteurs et des usines; protection des vieux bâtiments). Le mouvement a essaimé en Belgique. Ses méthodes d'action sont essentiellement le «happening» (voir Figaro Littéraire, 4.8.66), lequel peut dégénérer à l'occasion en manifestation politique: «brûler un dollar, évoquer la guerre du Vietnam en mettant à feu l'essence versée dans la fontaine de la place de Broukère, déclencher le dispositif d'alarme des pompiers place du Finistère en vue d'alerter le public sur le danger qu'entraîne l'installation du SHAPE en Belgique» (Revo 1, nov. 1966).

Finalement, les «provos» d'Amsterdam décident de se saborder (mai 1967), parce que l'on s'est «abusivement servi de leur nom pour couvrir des manifestations dans la rue de jeunes voyous de tous bords, qu'ils réprouvaient et qui les ont rendus impopulaires auprès d'une partie de la population lassée de ces excès».

Un autre mouvement de jeunes – mais bientôt de moins jeunes – est le mouvement *situationniste*. Né en 1957 dans les pays de l'Europe du Nord (Scandinavie et Allemagne de l'Ouest notamment), le mouvement se déclare révolutionnaire, s'inspirant du marxisme et de ses dérivés, s'affirme par une critique essentiellement négative de la société, à l'Ouest comme à l'Est. Il a donné lieu à la création d'une «Internationale Situationniste». (A la question: combien êtes-vous?, le bulletin de l'I.S. répond: «Un peu plus que le noyau initial de guérilla dans la Sierra

Maestra... Un peu moins que les délégués qui étaient à Londres en 1864 pour fonder l'Association Internationale des Travailleurs.»)

Le mouvement se manifeste à Paris pendant la crise de mai-juin 1968 : ses slogans (tirés de l'ouvrage d'un de ses animateurs, R. Vaneigem : «Traité du savoir-vivre à l'usage des jeunes générations», Gallimard, 1967) s'étalent sur les murs de la Sorbonne. A Strasbourg, en 1966, un petit nombre de ses partisans s'est assuré le contrôle de l'Association et de la Mutuelle des étudiants de l'Université, grâce à l'absentéisme de la majorité. Des incidents éclateront bientôt qui provoqueront la dissolution de l'Association et l'élection d'un nouveau bureau.

Dans l'ensemble, les mouvements estudiantins européens paraissent s'éveiller plus tard que dans les autres parties du monde, mais plus particulièrement dans les pays latins où les vieilles structures ont survécu trop longtemps.

En Espagne : Dès 1956, l'agitation se manifeste dans les Universités : à Madrid, puis à Barcelone, des étudiants «libéraux» tentent de s'assurer le contrôle du «syndicat espagnol universitaire» (phalangiste) puis s'opposent à lui. Des bagarres éclatent qui donnent lieu à des sanctions. L'agitation demeure latente pendant bien des années.

Elle reprendra dix ans plus tard. Pendant l'année 1966-1967, à Madrid, les cours sont constamment troublés. A l'automne, l'opposition politique au régime est ouvertement proclamée : à Madrid, le 30 novembre, des étudiants se heurtent à la police aux cris de «Liberté» et «Franco hors d'Espagne». Les incidents se multiplient et s'étendent aux autres villes universitaires. La répression entraîne bon nombre de professeurs à se solidariser avec le mouvement.

(Voir notamment texte de Tierno Galvan «Monde Diplomatique», septembre 1968.)

Mars 1968 : création à Saint-Jacques de Compostelle d'une «contre-université», suivant l'exemple américain et berlinois, installée dans des locaux indépendants.

En Angleterre : peu de désordres (voir texte «Grants Committee», dans «Monde Diplomatique», septembre 1968).

Cependant, à la rentrée 1966, les étudiants de la «London School of Economics» s'opposent à la nomination du nouveau directeur, Dr Walter Adams, ancien principal du collège universitaire de Rhodésie à Salisbury. Ils lui reprochent de : n'avoir pas réussi à maintenir la liberté académique contre le régime de Smith, d'être très distant à l'égard du corps enseignant, d'avoir été un administrateur inefficace. Accessoirement, ils se plaignent de ce que plusieurs professeurs poursuivent des recherches personnelles sans trop s'occuper des étudiants. C'est ce qui les conduit à réclamer le «contrôle étudiant» et même le «pouvoir étudiant» : «La L.S.E. est en train de devenir une simple station service pour la classe dirigeante – une usine à produire les juristes, les économistes, les managers, les chercheurs de marché, les bureaucrates des syndicats, et les apologistes sociologiquement sophistiqués dont le capitalisme britannique a besoin... les étudiants peuvent comprendre que... pour changer l'université, nous devons changer la société.» (Bull. «Slant», 1967.)

En Belgique: L'agitation a essentiellement pour siège l'Université libre de Louvain où les étudiants flamands s'opposent au maintien d'une section francophone. Les troubles qui se poursuivent depuis quelques années ont fini par entraîner la chute du gouvernement belge (7.2.68) et de nouvelles élections qui ont assuré un équilibre provisoire et précaire.

En Allemagne: où l'Université a gardé généralement les anciennes structures, dès 1955 les organisations d'étudiants s'opposent à la renaissance des anciennes corporations. Elles participent, la même année, au mouvement de protestation, parti de l'Université de Göttingen, où le recteur, le conseil et le doyen avaient démissionné, soutenus par les 4800 étudiants qui proclament la grève générale, en protestation contre la nomination de l'ancien nazi Schlüter au ministère de l'Instruction publique et finissent par obtenir satisfaction.

En 1965, c'est à l'Université Libre de Berlin qu'éclatent les premiers d'une longue série d'incidents qui iront s'amplifiant.

Berlin représente un cas particulier. Sorte de «modèle» occidental face à l'Est, la ville a une activité économique limitée et insuffisante et offre peu de débouchés. Elle vit en grande partie du soutien accordé par la République fédérale. Une part importante des quelque 30000 étudiants qui y poursuivent leurs études vivent en vase clos, sans grands contacts avec la population.

En 1965 on note la formation d'un mouvement actif, qui réclame le droit «de contribuer à une formation large des étudiants, donc aussi à leur formation politique». Les promoteurs s'inspirent du mouvement de Berkeley. L'agitation s'est poursuivie mêlant les mots d'ordre et les actions politiques (contre la guerre du Vietnam), manifestations devant l'ambassade U.S.A., 5.2.66, et les revendications corporatives (*sit-in* du 22.6.66, avec occupation des facultés).

Les manifestations se poursuivent en 1966-67, alimentées entre autre par l'hostilité croissante d'une partie de la population et des autorités: visite de Humphrey (avril 1967); visite du Shah d'Iran (juin 1967). La mort d'un étudiant pendant cette dernière manifestation met en branle un processus qui aboutit à la démission du maire de la ville et se poursuit pendant toute l'année jusqu'en 1968.

Après l'affaire de juin, des comités d'action sont constitués par des étudiants et des assistants, qui aboutiront en juillet à la création de l'«Université critique» (contre-université) qui se propose un enseignement indépendant fondé notamment sur la discussion et portant essentiellement sur des problèmes politiques et sociaux d'actualité. Cela en liaison avec des minorités du parti socialiste (S.D.S.) et des organisations syndicales et avec le soutien d'une «Humanistische Union» groupant pour la circonstance des représentants de différents organisations politiques, corporatives, des députés et enseignants.

1968 sera marqué par de nouveaux incidents motivés par la campagne contre la guerre au Vietnam, contre la presse «Springer» et par l'attentat contre le leader étudiant Rudy Dutschke.

(cf. notamment «Les Temps Modernes», juillet 1968.)

En Italie: On peut considérer que, plus ou moins indirectement, l'agitation universitaire a puisé son élan dans l'affaire de la «Zanzara», journal de lycéens milanais qui, au début de 1966, a provoqué un procès pour atteinte à la morale qui a tourné

au désavantage de l'accusation, créant ainsi un climat où le persiflage et l'hostilité aux pouvoirs publics ont trouvé un aliment puissant.

Vers la fin de la même année, des troubles à l'université de Rome, marqués par des bagarres entre éléments de droite et de gauche ont provoqué la mort d'un étudiant, ce qui contribue à échauffer le climat.

En fait, des projets de réforme de l'enseignement, en chantier depuis plusieurs années aboutissent difficilement. Ils tendent à une démocratisation des études et à une réduction des privilèges dont jouissent les titulaires des chaires.

A l'automne 1967, des grèves avec occupation des locaux éclatent dans plusieurs villes en protestation contre l'insuffisance des projets, mais surtout contre les lenteurs des débats parlementaires. L'agitation la plus spectaculaire a lieu à Rome où la cité universitaire groupe quelque 60 000 étudiants. Mais elle n'est moindre dans les autres centres.

L'une des caractéristiques du mouvement c'est son opposition non seulement à toute autorité, mais *aux partis politiques* traditionnels qui interviennent en effet un peu trop abusivement dans la vie italienne.

Des tentatives d'«université critique», sur le modèle allemand et américain, ont également vu le jour dans un certain nombre de centres (Turin, Gênes, Bologne, Padoue notamment). L'un des premiers établissements touchés par l'agitation et la contestation est l'Université catholique de Milan.

(cf. «Le Monde Diplomatique», septembre 1968, et «Articles et Documents», mars 1968.)

Mouvements et agitations d'étudiants en France

Très tôt, les associations de jeunesse et les organisations d'étudiants sont amenées à prendre position sur la *guerre d'Algérie*.

Entre 1954 et 1959, en Algérie comme en France, les organisations confessionnelles surtout, catholiques et protestantes, dont la «Jeunesse Etudiante Chrétienne», interviennent, entre autre à l'appel de l'équipe de «Témoignage Chrétien». L'U.N.E.F., organisation d'étudiants la plus représentative à l'époque, est d'ailleurs déchirée entre partisans de l'indépendance algérienne et tenants d'une politique de neutralité exclusivement corporative: une scission interviendra en 1958; d'autre part, l'organisation se verra supprimer la subvention gouvernementale. Celle-ci sera d'ailleurs bientôt rétablie. Mais l'U.N.E.F. proclamera désormais son «apolitisme», ce qui ne l'empêchera pas de protester et de manifester contre la suspension des sursis d'incorporation accordés aux étudiants.

Dès cette époque l'organisation se prononce pour une réforme qui assure plus d'autonomie à l'université, laquelle devrait être gérée par des représentants de l'Etat, des enseignants, des parents d'élèves (48^e congrès de l'U.N.E.F., 1959). A l'époque les projets officiels de réforme de l'enseignement se succèdent sans résultats par suite de l'instabilité gouvernementale (voir: «25 ans de réformes», Revue politique et parlementaire, septembre 1968).

Peu à peu le mouvement se radicalise: à l'automne 1963, lorsque la partie du «plan Fouchet» qui doit s'appliquer à l'enseignement supérieur est présentée devant le Conseil Sup. de l'Educ. Nationale, l'U.N.E.F., cette fois en liaison avec le Syndicat.

Nat. de l'Enseign. Super. (S.N.E.-Sup.) organise des manifestations et ordonne une grève générale qui est largement suivie tant à Paris qu'en province.

En février 1964 lors d'une cérémonie commémorative qui doit avoir lieu à la Sorbonne, des troubles ont lieu qui conduisent à des affrontements avec la police, à des arrestations suivies de condamnations. La réforme, qui touche les études scientifiques et littéraires n'en est pas moins promulguée par décrets.

Entre temps, des projets de réformes profondes sont élaborés par les enseignants eux-mêmes (voir notamm. «Colloque de Caen», entre autre «Nouvel Observateur», 23.11.66). L'agitation en tire une nouvelle vigueur, d'autant plus que les intentions gouvernementales en matière de «sélection», dont le principe avait été arrêté dès 1963, se précisent. En mars 1968, la «commission Capelle», chargée de suggérer des mesures en ce sens, est désignée par le nouveau ministre de l'Ed. Nat. M. A. Peyrefitte. Mais tout sera remis en question par les événements de mai-juin, où les motivations corporatives et politiques s'entremêlent étroitement.

(Voir sur mai-juin 1968 documentation jointe.)

Organisations d'étudiants et d'enseignants (mai-juin 1968)

U.N.E.F. représentée à la Sorbonne par les «groupes d'études» constitués par discipline (Histoire, Philosophie, Psychologie, Sociologie).

F.G.E.L., Fédération des Groupes d'Etudes de Lettres (désorganisée depuis décembre 1967, n'a pas joué de rôle, du moins officiellement, en mai-juin 1968)

U.G.E., Union des Grandes Ecoles: liée à l'U.N.E.F.

Syndicat autonome du personnel enseignant des Facultés de Lettres.

S.G.E.N., Syndicat général de l'Education Nationale, affilié à la C.F.D.T., plusieurs de ses membres ont participé au mouvement. Réunions communes avec les sections du S.N.E.-Sup.

S.N.E.-Sup., Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, adhérent à la Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.). Plus de 200 adhérents à la Sorbonne, organisés par discipline et regroupés par un comité de coordination.

Organisations politiques d'étudiants

E.S.U.: Etudiants Socialistes Unifiés, section du P.S.U.

F.E.R.: Fédération des Etudiants Révolutionnaires, groupe trotskyste, créé en avril 1968, succédant au Comité de Liaison des Etudiants Révolutionnaires constitué en 1967.

Groupe Louise Michel, adhérent à la Fédération Anarchiste.

Internationale situationniste, importé en France en 1966-1967 (Strasbourg). Faible à la Sorbonne, mais a assuré la direction du Comité d'occupation les 13 et 14 mai, puis a gardé le contrôle du même Comité du 14 au 17 mai.

J.C.R., Jeunesse Communiste Révolutionnaire. Créé en 1966, après la dissolution du Secteur des Lettres de l'Union des Etudiants communistes. Plusieurs membres adhèrent au P.C. Internationaliste (trotskyste).

M.A.U., Mouvement d'Action Universitaire. Créé en mars 1968 à la Sorbonne par des militants de la F.G.E.L. (voir plus haut). A partir du 7 mai, préconise la création de Comités d'Action.

Mouvement du 22 mars, fondé à Nanterre après l'occupation des locaux administra-

tifs le 22 mars 1968. Se définit comme un mouvement pour l'action et recrute des militants de diverses tendances.

O.R.A., Organisation Révolutionnaire Anarchiste. Créée en 1967. Tendance de la Fédération Anarchiste.

U.E.C.F., Union des Etudiants Communistes Français. Réorganisée en 1966, après l'exclusion des tendances «chinoise» et «italienne». Fait partie des Jeunesses communistes.

U.J.C. m.l., Union de la Jeunesse Communiste marxiste léniniste. Fondée en 1966 par des «pro-chinois» ayant quitté l'U.E.C.F. Influente à Normale Sup. En mai, anime différentes petites organisations: Cercles «Servir le Peuple», Comités de défense contre la répression, Mouv. de Soutien aux luttes du peuple.

Voix ouvrière, groupe trotskyste, dont les membres s'efforcent d'établir des contacts avec les ouvriers des usines.

Assemblées générales

En principe, réunissent étudiants et enseignants d'une même discipline. En mai et jusqu'à la mi-juin, ont joué un rôle capital dans l'établissement de projets de réforme. Présidée généralement par un étudiant, l'A.G. fixe elle-même ou discute l'ordre du jour préparé par un comité. On s'efforce d'encourager la «démocratie directe» et, pour cela, d'éviter la monopolisation de la discussion par quelques «leaders» connus.

Représentativité relative: Les A.G. réunissent entre le $\frac{1}{3}$ et le $\frac{1}{4}$ de l'effectif au début; le pourcentage décroît ensuite.

Pas de coordination véritable et suivie entre les A.G. des différentes disciplines.

Comités d'action

«Le Comité d'action est l'organisation de base de tous ceux qui veulent agir, quelles que soient leurs anciennes appartenances politiques ou syndicales, qui sont aujourd'hui dépassées.» (Tract du Comité d'action Censier, 22 mai.)

A la différence des organisations traditionnelles, trop lourdes (U.N.E.F., etc.) les C.A. réunissent entre 10 et 30 membres, militants sélectionnés. Ils veulent «Etre des Comités politiques, c'est-à-dire qui ne se cantonnent pas dans l'action universitaire ou corporative mais se fixent pour objectif le renversement du régime et l'ouverture d'une voie révolutionnaire de transformation de la société» (tract, 23 mai).

Les premiers C.A. dits «du 3 mai» ont été lancés par le M.A.U. Le 5 mai est créée à la Sorbonne la Coordination des C.A. A l'assemblée générale qui se tient à l'Institut d'Art, 148 C.A. de la région parisienne sont représentés. Leur variété est considérable. En gros, ce sont des Comités universitaires, de quartier, d'entreprise. Dans certaines usines, le «Comité de base» est compétent pour toutes les questions intérieures, le «Comité d'action» proprement dit assure la liaison avec l'extérieur, en particulier et en premier lieu avec les étudiants, mais «à la porte de l'usine».

Liste des articles de Pierre Bonuzzi parus dans «Preuves»

- «Portrait du mois: Palmiro Togliatti», mai 1951, N° 3
- «L'opposition «hongroise» dans le parti communiste italien», février 1957, N° 72
- «Nenni, vainqueur et prisonnier», avril 1957, N° 74
- «Autocritique d'exportation», mai 1960, N° 111
- «Le «centre gauche» est-il encore viable?», juillet 1963, N° 149
- «Palmiro Togliatti, ou l'impossible révolution», avril 1965, N° 170
- «Visages de l'Italie», septembre 1965, N° 175
- «Le régime de Tito au bord de l'anarchie», janvier 1968, N° 203
- «L'art sous le régime soviétique», janvier 1968, N° 203
- «Amérique année zéro», mars 1968, N° 205
- «Chronologie du désordre», août/septembre 1968, N° 209/210
- «Les communistes d'Occident entre Prague et Moscou», octobre 1968, N° 211

Table des matières

I. L'homme	Page
Pierre Bonuzzi (1908-1970) par François Bondy	5
Vie de Pierre Bonuzzi par Fritz N. Platten	7
Hommage à Pierre Bonuzzi	21
II. Choix d'Ecrits	
1) La situation des ouvriers dans les colonies portugaises.	23
2) Le parti communiste italien de Bordiga à Togliatti	44
3) La crise de la jeunesse	53
Liste des articles de Pierre Bonuzzi parus dans «Preuves»	65

Editeur: Les Archives Sociales Suisses, Zurich 1973. Rédigé par Fritz N. Platten (Zurich) en collaboration avec Georges Lefranc (Paris) et d'autres amis de Pierre Bonuzzi.

Cette brochure, réservée aux amis de Pierre Bonuzzi, n'est pas mise en vente.

Zentralbibliothek Zürich



ZM03412711

